

Rapport annuel 2022



Contenu

Rapport annuel

- 03 Éditorial
- 06 Rétrospective
- 22 Stratégie 2027

Rapport financier

- 28 Rapport de situation
- 38 Comptes annuels Swiss GAAP RPC
- 38 Compte de résultat
- 40 Bilan
- 42 Tableau des flux de trésorerie
- 44 Évolution des fonds propres
- 45 Annexe
- 72 Rapport de l'auditeur
- 77 Comptes annuels statutaires
- 77 Compte de résultat
- 78 Bilan
- 80 Tableau des flux de trésorerie
- 82 Annexe
- 96 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
- 97 Rapport de l'organe de révision

Gouvernance d'entreprise

Développement durable

Rapport annuel

Éditorial



Adrian Bult, président du Conseil d'administration, et Yves Zumwald, CEO

Stratégie 2027 – Vers un avenir résolument numérique, innovant et durable

Chères lectrices, chers lecteurs,

La crise énergétique de 2022 aura permis à un grand nombre de personnes de prendre conscience des enjeux liés à l'approvisionnement en électricité, à la transformation de l'ensemble du système énergétique et aux défis qui en découlent. Afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse pendant l'hiver, des mesures ont été prises rapidement et de manière pragmatique. Swissgrid a apporté sa contribution à de nombreux égards, que ce soit en sa qualité de responsable, entre autres, de la vente aux enchères de la réserve d'énergie hydraulique et des mesures de construction pour permettre l'augmentation de la tension de certaines lignes ainsi que le raccordement de la nouvelle centrale de réserve de Birr.

Les efforts déployés pour l'approvisionnement hivernal sont importants et pertinents, mais ils ne doivent pas faire oublier que de nombreuses autres étapes seront nécessaires pour garantir la sécurité d'approvisionnement à long terme. Afin d'éviter de se retrouver face à un problème de fond, c'est-à-dire un déficit énergétique structurel de la Suisse, il est nécessaire d'accélérer les procédures d'approbation pour la rénovation des réseaux ainsi que pour de nouvelles installations de production et

d'encourager l'extension et le maintien de la production nationale.

Garantir la sécurité d'approvisionnement à long terme côté réseau et soutenir la stratégie énergétique de la Confédération indépendamment de l'intégration à l'UE est l'une des priorités de la Stratégie 2027 que Swissgrid lancera en 2023. L'objectif est de saisir les opportunités offertes par la transformation du système énergétique vers une production plus renouvelable et décentralisée: Swissgrid entend intégrer plus facilement les nombreuses nouvelles ressources grâce à des solutions numériques et à la mise en place de plateformes de marché, tout en tirant parti de leur flexibilité afin d'assurer l'exploitation du système.

La transformation du système énergétique constitue à la fois une opportunité et un défi, la complexité du système et la volatilité des flux d'électricité multipliant les exigences envers les gestionnaires de réseau. Afin d'optimiser la pilotabilité du réseau, Swissgrid entend mettre en œuvre différentes mesures techniques et investir dans l'automatisation et la numérisation des processus. L'entreprise sera ainsi en mesure de maîtriser davantage les risques pour la sécurité du système qui vont également augmenter en raison du manque d'intégration au sein de l'Europe.

La participation de la Suisse aux processus européens est essentielle pour garantir une sécurité d'approvisionnement élevée. Lutter contre la marginalisation de la Suisse au sein du système électrique européen constitue également un objectif important. L'entreprise cherche donc de nouvelles façons de collaborer avec ses partenaires européens sur le plan technique. Néanmoins, seule la conclusion d'un accord sur l'électricité constitue un cadre juridique stable à long terme.

L'autre priorité de la Stratégie 2027 met l'accent sur l'infrastructure de réseau. En effet, la transformation du système énergétique ne pourra aboutir que si les réseaux s'adaptent aux nouvelles exigences. L'objectif de Swissgrid est de mettre en œuvre et d'exploiter le réseau encore plus efficacement, tout en atteignant une disponibilité et une capacité de réseau optimales. Pour y parvenir, Swissgrid entend mettre en œuvre le Réseau stratégique 2040, développer toujours plus de solutions numériques pour la planification et la construction de projets de réseau et automatiser les processus de maintenance.

La numérisation ainsi que l'utilisation de nouvelles technologies constituent le dénominateur commun de ces axes stratégiques. Loin d'être une fin en soi, l'innovation et la numérisation demeurent néanmoins une nécessité absolue qui permet de maîtriser la grande complexité du système électrique en tant que gestionnaire de réseau.

Afin d'atteindre les objectifs définis dans la Stratégie 2027, Swissgrid va continuer à développer la culture d'entreprise et à garantir les compétences nécessaires à l'avenir. Swissgrid entend également ancrer encore davantage et à plus grande échelle le développement durable au sein de l'entreprise. La sécurité demeure toutefois un thème majeur de la nouvelle stratégie. Au cours des cinq prochaines années, Swissgrid entend renforcer la résilience de ses processus de base.

La Stratégie 2027 marque le début d'une nouvelle période stratégique de cinq ans pour l'entreprise. Nous nous réjouissons de relever les défis qui nous attendent.



Adrian Bult
Président du Conseil d'administration



Yves Zumwald
CEO

Rapport annuel

Rétrospective

Le dernier exercice sous revue a été marqué par des turbulences dans le secteur de l'énergie ainsi que par une situation d'approvisionnement instable pour l'hiver 2022/2023. Swissgrid a largement contribué à garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Suisse durant le semestre d'hiver. Malgré un contexte difficile, l'entreprise est parvenue à assurer une grande disponibilité du réseau de transport. Afin de pouvoir continuer à relever les défis du système énergétique à long terme, Swissgrid a défini la Stratégie 2027, qui inaugure une nouvelle période stratégique de cinq ans.



Exploitation du réseau

Disponibilité très élevée du réseau de transport

La disponibilité du réseau de transport a été très élevée au cours de l'exercice sous revue. Il n'y a ainsi eu aucune interruption de l'approvisionnement liée à un quelconque problème sur le réseau de transport. L'année 2022 a toutefois été marquée par une exploitation du réseau parfois tendue, notamment pendant l'été, puisque durant cette période de l'année, de nombreux projets de construction et de maintenance ont été réalisés sur le réseau de transport. Parallèlement aux consignations d'éléments de réseau nécessaires à cet effet, la Suisse a enregistré une production très élevée au niveau régional, ce qui a entraîné des charges importantes sur le réseau. La disponibilité limitée des centrales nucléaires françaises et les prix inhabituels du marché ont également parfois provoqué des flux de charge élevés sur les éléments de réseau suisses. Globalement, Swissgrid a dû effectuer davantage de redispatch, notamment à la demande des gestionnaires de réseau de transport allemands.



Exploitation du réseau

Environnement européen

Synchronisation d'urgence des réseaux électriques d'Ukraine et de Moldavie avec l'Europe

Depuis la mi-mars, les réseaux de transport de l'Ukraine et de la Moldavie sont synchronisés avec le réseau interconnecté européen. La connexion était en préparation depuis 2017 et la synchronisation initialement prévue pour 2023. Une accélération de la procédure s'est avérée techniquement réalisable et des mesures appropriées ont permis de garantir une exploitation sûre et stable. En sa qualité de membre fondateur d'ENTSO-E, Swissgrid a été en contact étroit avec les gestionnaires de réseau de transport européens ainsi qu'avec ENTSO-E et a participé activement à la recherche de solutions au sein de différents groupes de travail et comités.



Exploitation du réseau

Swissgrid du futur

Préparer l'exploitation du réseau aux défis de demain

Les exigences en matière d'exploitation du système ont considérablement augmenté ces dernières années, notamment en raison de la décentralisation et de la complexité croissantes du système énergétique. Afin de pouvoir maîtriser les enjeux de la surveillance et de la gestion du réseau, Swissgrid met en œuvre le programme «Vision System Operations». L'objectif est d'améliorer la résilience des équipes et de renforcer les effectifs de cette unité.

Afin de garantir des investissements toujours plus importants dans le réseau tout en assurant une exploitation sûre de ce dernier, Swissgrid lance également le programme «Vision Operational Planning». L'objectif est de mieux coordonner les différents projets de construction ainsi que les mesures de maintenance, tout en optimisant la planification et la mise en œuvre des consignations qui en découlent. À cet effet, Swissgrid va notamment créer une plateforme permettant d'automatiser et de numériser la planification des consignations.



Infrastructure de réseau

Mise en service de la nouvelle ligne entre Chamoson et Chippis

Le 30 septembre 2022, après quatre ans de travaux, Swissgrid a mis en service la nouvelle ligne à très haute tension entre Chamoson et Chippis. Cette liaison d'une trentaine de kilomètres est importante pour le transport de l'énergie des centrales hydroélectriques valaisannes. Les 77 pylônes, qui regroupent des lignes appartenant à Swissgrid, aux CFF ainsi qu'à Valgrid, ont permis de supprimer 90 kilomètres de lignes aériennes existantes et plus de 300 pylônes.



Infrastructure de réseau

Augmentation de la ligne entre Pradella et La Punt

La ligne étendue entre Pradella et La Punt est en service depuis novembre 2022. Grâce à deux nouveaux systèmes électriques de 380 kV, Swissgrid augmente la capacité de transport et par conséquent la sécurité d'approvisionnement dans le canton des Grisons et dans toute la Suisse. À titre de mesure de substitution, Swissgrid a apporté un soutien important aux Engadiner Kraftwerke afin de remplacer une ligne aérienne entre Pradella et Bever par une ligne câblée souterraine. Au total, 1100 pylônes de lignes aériennes pourront ainsi être démantelés.



Infrastructure de réseau

Le raccordement de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance est terminé

Le 1^{er} avril 2022, Swissgrid a mis en service la connexion câblée souterraine entre La Bâtiaz et Le Verney à Martigny. Ces travaux ambitieux ont duré près de deux ans: la galerie, longue de 1,2 kilomètre et située à une profondeur comprise entre 12 et 20 mètres, a été creusée à l'aide d'un mini-tunnelier. Swissgrid a ainsi achevé le troisième et dernier tronçon de la ligne et son raccordement à la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance.



Infrastructure de réseau

Début et avancement des travaux de plusieurs projets de réseau

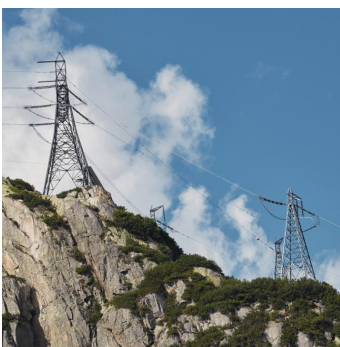
En 2022, Swissgrid a commencé les travaux d'extension de la ligne existante entre Obfelden et Samstagern pour la passer à 220 kilovolts. La ligne entre Bassecourt et Mühleberg sera étendue à 380 kilovolts. En 2021, le Tribunal fédéral a approuvé les plans de Swissgrid portant sur cette ligne essentielle pour l'agglomération bernoise et le Mittelland. Les travaux de construction de la nouvelle ligne à 380 kV entre Mörel-Filet et Ernen sont bien avancés.



Infrastructure de réseau

Nombreux projets en cours d'approbation et de procédure d'approbation des plans

De nombreux projets de réseau sont en cours de procédure d'autorisation et d'approbation: Pour le projet de construction entre Flumenthal et Froloo (Therwil), Swissgrid a déposé la demande de lancement de la procédure de plan sectoriel auprès de l'Office fédéral de l'énergie. Le projet entre Niederwil et Obfelden a franchi une étape supplémentaire, puisque le Conseil fédéral y a défini le corridor de planification et la technologie de transport. Concernant le projet de réseau entre Innertkirchen et Ulrichen, l'Office fédéral de l'énergie a proposé le corridor de planification de la future ligne. Le projet entre Bickigen et Chippis continue à prendre du retard. L'approbation des plans pour l'augmentation de la tension à 380 kilovolts a certes été accordée par l'Office fédéral de l'énergie, mais des recours ont été déposés contre cette décision, de sorte que le Tribunal fédéral doit maintenant rendre un jugement.



Infrastructure de réseau

Un projet pionnier sans précédent: une ligne câblée dans le tunnel autoroutier du Saint-Gothard

Pour la première fois, une ligne à très haute tension sera reliée à un tunnel autoroutier national. En 2022, Swissgrid a déposé la demande d'approbation des plans pour le câblage souterrain de la ligne du Saint-Gothard. Swissgrid installera la ligne à très haute tension de 220 kV entre Airolo et Göschenen sur une longueur totale de 18 kilomètres, dont 17 kilomètres dans le deuxième tube du tunnel autoroutier du Saint-Gothard. Swissgrid procédera ensuite au démontage de plus de 70 pylônes à très haute tension ainsi qu'à celui de 23 kilomètres de lignes

aériennes.



Infrastructure de réseau

Transformation et extension de postes de couplage et de transformateurs

À l'automne 2022, Swissgrid a commencé les travaux de construction de la sous-station de Mettlen (Eschenbach), un nœud important du réseau de transport suisse. Il est prévu de construire deux nouveaux transformateurs de 800 MVA. En collaboration avec les CFF, Swissgrid a également déposé la demande d'approbation des plans pour la modernisation de la sous-station de Biasca. L'installation en plein air sera notamment remplacée par un poste de couplage isolé au gaz et un convertisseur de fréquence des CFF sera installé.



Infrastructure de réseau

Des investissements réguliers dans le réseau existant

Pour que le réseau de transport puisse être exploité de manière irréprochable, il est nécessaire de procéder à une maintenance régulière, parallèlement à la transformation et à l'extension du réseau. Cela implique non seulement le remplacement des conducteurs, la révision des disjoncteurs, le traitement anticorrosion des supports, le débroussaillage ou la protection contre les avalanches, mais aussi la remise en état des installations après un sinistre.

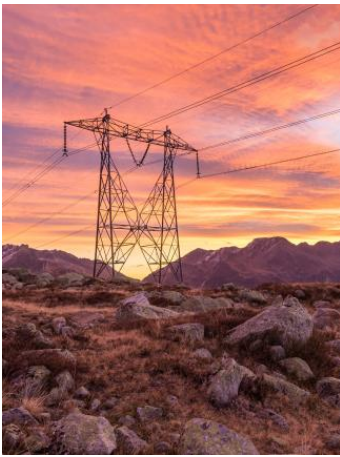


Infrastructure de réseau

Environnement suisse

Accélérer le développement du réseau

Actuellement, pour les projets de construction de réseau, il faut compter environ quinze ans entre le début du projet et la mise en service. La procédure d'autorisation et d'approbation de la Confédération comporte six phases. Les oppositions et les procédures judiciaires entraînent régulièrement des retards importants dans les projets. Swissgrid se mobilise pour que les procédures d'autorisation et d'approbation gagnent en efficacité et que le développement du réseau s'en trouve ainsi accéléré. En effet, la modernisation de l'infrastructure du réseau est essentielle au succès de la stratégie énergétique de la Confédération.



Infrastructure de réseau

Swissgrid du futur

Le réseau de demain

Pour que le réseau puisse répondre aux besoins futurs, Swissgrid établit périodiquement une planification pluriannuelle, appelée «Réseau stratégique». La planification du Réseau stratégique 2040 a franchi plusieurs étapes importantes au cours de l'exercice sous revue. Swissgrid a défini ses principes pour la planification à long terme du réseau, le Conseil fédéral a approuvé à l'automne le scénario-cadre suisse (SC CH) élaboré par l'Office fédéral de l'énergie et, parallèlement à cela, les gestionnaires de réseau de distribution ont régionalisé les directives nationales de ce dernier en collaboration avec Swissgrid. C'est sur la base de ces éléments que Swissgrid va élaborer le Réseau stratégique 2040. Il sera vraisemblablement présenté au public en 2024, après examen par la Commission fédérale de l'électricité (EiCom).



Infrastructure de réseau

Sécurité

Une meilleure protection pour les sous-stations de Swissgrid

Swissgrid renforce le niveau de protection de ses sous-stations dans le cadre d'un projet par le biais de mesures de construction et d'organisation et de l'installation de systèmes de sécurité. Durant la phase pilote, Swissgrid a élaboré de nouvelles normes de sécurité, développé des systèmes informatiques et mis en place de nouveaux processus. La mise en œuvre a été effectuée dans les premières sous-stations au cours de l'exercice sous revue.



Sécurité

Succès de la certification Safety Culture Ladder

En 2021, l'entreprise a introduit la Safety Culture Ladder, une méthode d'évaluation qui permet de mesurer la sensibilisation générale aux questions de sécurité au sein de l'entreprise. Une autre étape importante a été franchie au cours du dernier exercice sous revue: Swissgrid a passé avec succès le premier audit de certification SCL et a atteint le niveau 3 visé par le modèle de maturité qui comprend au total cinq échelons.



Sécurité

Business Continuity Management: être prêt à faire face à des situations extraordinaires

En sa qualité de propriétaire de l'une des infrastructures les plus critiques de Suisse, Swissgrid ne cesse d'investir dans sa résilience: dans le domaine du Business Continuity Management (BCM), l'entreprise a mis en place une organisation permettant d'assurer sa mission principale en cas d'événement correspondant. L'entreprise a également organisé un exercice complet au mois de novembre. Des membres du personnel ont été mobilisés dans des lieux de rassemblement décentralisés. Leur capacité à coopérer sur place ainsi qu'avec les collaboratrices et les collaborateurs des centres de conduite du réseau a été testée, tout comme l'utilisation des systèmes informatiques pertinents pour le BCM.



Sécurité

Nouvelle étape dans le développement de la cybersécurité

La protection des informations et des systèmes de traitement de l'information revêt une importance stratégique pour Swissgrid. En effet, la capacité d'action de l'organisation et le bon fonctionnement de l'infrastructure technique reposent sur la protection des informations et des systèmes.

Swissgrid prend de nombreuses mesures afin de garantir une protection complète. Leur gestion a été soumise en 2022 à un processus d'audit qui s'est achevé avec succès par une certification ISO/CEI 27001. Cette certification est le résultat d'efforts importants déployés par Swissgrid afin de continuer à se développer dans le domaine de la cybersécurité.



Sécurité

Prise de conscience élevée en matière de sécurité: sensibilisation des collaboratrices et des collaborateurs

L'entreprise instaure une culture de sécurité élevée en interne, ce qui nécessite une compréhension et une conscience communes de la sécurité. En 2022, Swissgrid a donc organisé pour la première fois une formation d'une journée pour l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs qui a permis d'aborder des sujets liés à la sécurité. L'accent a notamment été mis sur la sécurité au travail et les cyber-risques. Cette formation sera désormais organisée tous les ans.



Evolutions du marché

Environnement européen

Swissgrid techniquement prête pour la plateforme MARI

La plateforme MARI permet l'échange rapide d'énergie de réglage tertiaire au sein du marché intérieur européen de l'électricité. Depuis le mois d'août, Swissgrid est techniquement prête à être raccordée à la plateforme MARI. Dans cette optique, Swissgrid a notamment adapté les produits d'énergie de réglage de la Suisse. La plateforme a été mise en service à l'automne. Cependant, faute d'accord sur l'électricité avec l'UE, Swissgrid n'est pour l'instant pas encore raccordée à la plateforme.



Evolutions du marché

Environnement européen

Fin de l'ensemble des préparatifs pour le raccordement à la plateforme PICASSO

Swissgrid a finalisé en juin l'ensemble des préparatifs techniques nécessaires pour être raccordée à la plateforme internationale PICASSO. PICASSO permet l'échange d'énergie de réglage secondaire et intègre la fonction de compensation jusqu'à présent réalisée par l'International Grid Control Cooperation (IGCC). Pour l'instant, en l'absence d'un accord sur l'électricité, il n'existe aucune liaison avec la plateforme européenne. Swissgrid reste membre de l'IGCC jusqu'à nouvel ordre.



Evolutions du marché

Environnement européen

Avancées dans la prise en compte du calcul de la capacité à l'échelle européenne

L'absence de solution politique entre la Suisse et l'UE a pour conséquence que la Suisse ne fait pas partie des zones de calcul de capacité «Italy North» et «CORE», pertinentes pour Swissgrid, ni des marchés de l'électricité couplés. Grâce à la signature du Synchronous Area Framework Agreement (SAFA), Swissgrid a pu entamer des négociations avec les gestionnaires de réseau de transport de la zone de calcul de capacité «Italy North» et conclure des contrats bilatéraux à la fin de l'année 2021. Ces contrats sont tous conclus pour une durée d'un an et sont soumis à l'approbation des régulateurs concernés. Pendant toute la durée du contrat, Swissgrid est pleinement impliquée sur le plan technique dans les méthodes de calcul de la capacité transfrontalière ainsi que dans les processus de redispatch et de coordination de la sécurité. Le contrat avec la région «Italy North» a été renouvelé fin 2022.

Avec la zone de calcul de capacité «CORE», un concept commun a été élaboré en collaboration avec les gestionnaires de réseau de transport concernés pour la prise en compte des éléments de réseau suisses dans le calcul de la capacité à la frontière nord, et un prototype a été mis en

œuvre en 2022. La prochaine étape consistera à finaliser le concept qui devra être approuvé par les gestionnaires de réseau de transport et les régulateurs de la région «CORE».



Evolutions du marché

Environnement européen

Révision des contrats sur la base des dispositions des Network Codes européens

La signature du Synchronous Area Framework Agreement (SAFA) a posé les bases permettant à Swissgrid de coopérer actuellement avec les gestionnaires de réseau de transport européens au niveau technique et opérationnel, malgré l'absence d'accord sur l'électricité. Swissgrid est par conséquent tenue de s'assurer que les dispositions du contrat et les Network Codes européens contraignants sont respectés. Le Transmission Code et le Balancing Concept ont déjà été adaptés en conséquence. En 2022, Swissgrid a notamment procédé à la révision des contrats-cadres pour les services système et a lancé un nouvel appel d'offres pour les cellules de reconstruction pour le démarrage autonome et l'aptitude à la marche en îlotage.



Environnement européen

Regional Operation Security Coordination en vue d'améliorer la sécurité de l'exploitation

En 2021, le Clean Energy Package a entraîné des changements dans la coordination de l'exploitation du réseau paneuropéen. Les zones de calcul de capacité ont été chargées de développer une méthode visant à coordonner la sécurité de l'exploitation (Regional Operation Security Coordination, ROSC). En raison de l'absence d'accord sur l'électricité, Swissgrid ne fait pas partie des zones de calcul de capacité «Italy North» et «CORE». En raison de son importance pour les calculs régionaux de la sécurité du réseau, il est néanmoins prévu d'intégrer Swissgrid dans les processus ROSC.

Il est également prévu de renforcer le degré de collaboration en faisant évoluer les coordinateurs de sécurité régionaux actuels, tels que TSCNET, vers de futurs Regional Coordination Centers (RCC). Les RCC seront formés au sein des nouvelles régions d'exploitation du réseau, appelées System Operations Regions (SOR). Swissgrid ne faisant pas partie des SOR, elle ne peut donc pas participer aux RCC. Swissgrid s'engage actuellement pour pouvoir continuer à participer à la gestion en tant qu'actionnaire de TSCNET.



Environnement européen

Règle des 70%: une forte progression des défis pour Swissgrid

En vertu du Clean Energy Package, les gestionnaires de réseau de transport d'Europe continentale sont tenus de mettre à disposition 70% de la capacité transfrontalière pour le commerce de l'électricité au plus tard fin 2025. Si, d'ici là, la Suisse n'est pas pleinement prise en compte dans les calculs de la capacité pour les échanges transfrontaliers, les flux d'électricité non planifiés risquent de se multiplier. De la même manière, les pays voisins seront éventuellement contraints de restreindre leurs capacités frontalières en direction de la Suisse. Cette situation peut s'avérer particulièrement préoccupante en hiver, période durant laquelle la Suisse est tributaire des importations et des capacités frontalières associées.

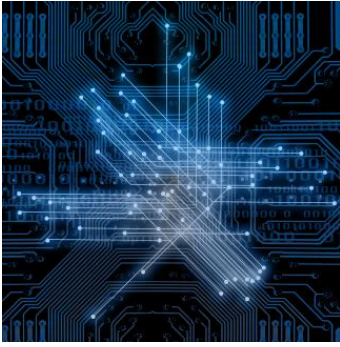


Environnement européen

Sans accord sur l'électricité, seule une participation limitée reste possible en Europe

L'absence d'accord sur l'électricité empêche Swissgrid de participer à de nombreux processus et plateformes au niveau européen. En effet, aujourd'hui, l'entreprise n'est pas en mesure de se connecter aux plateformes MARI et PICASSO, importantes pour les réserves de réglage. Quant à sa participation future à TERRE, elle est également menacée. Par ailleurs, Swissgrid ne fait pas partie du Flow-Based Market Coupling et de la zone de calcul de capacité CORE, limitrophe de la Suisse. L'entreprise n'est également pas prise en compte dans les System Operations Regions et ne peut donc pas non plus participer aux Regional Coordination Centers, qui joueront à l'avenir un rôle majeur dans la coordination de l'exploitation du réseau.

L'isolement de Swissgrid multiplie les risques de flux d'électricité non planifiés au sein du réseau suisse. L'entreprise met donc en œuvre tous les moyens dont elle dispose afin de pouvoir jouer un rôle actif. Des accords ont ainsi été conclus afin que Swissgrid puisse être prise en compte dans le calcul de la capacité, notamment pour la région Italy North. De même, pour des raisons de sécurité du système, Swissgrid a déposé des voies de recours contre certaines décisions émanant des autorités de l'UE. À plus long terme, ces mesures ne constituent toutefois pas un substitut adéquat à un accord sur l'électricité.



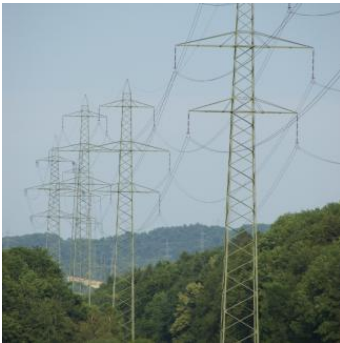
Evolutions du marché

Swissgrid du futur

Equigy: projet pilote avec ewz achevé avec succès

Au cours du dernier exercice sous revue, Swissgrid et ewz ont mené un projet pilote avec la plateforme de Crowd Balancing Equigy. Créée par Swissgrid en collaboration avec TenneT et Terna, cette plateforme permet, grâce à la technologie blockchain, de regrouper et de gérer plus facilement de petites ressources énergétiques flexibles afin de les utiliser pour stabiliser le réseau.

Le projet pilote s'est concentré sur la manière dont ces sources d'énergie peuvent être utilisées pour stabiliser non seulement le réseau de transport, mais aussi le réseau de distribution, et sur la manière dont la coopération entre les gestionnaires de réseau de transport et de distribution peut être automatisée. Afin de pouvoir faire face à la décentralisation croissante et donc à la complexité du système énergétique, de telles coopérations gagneront en importance à l'avenir. La prochaine étape consistera pour Swissgrid à mener d'autres projets pilotes impliquant davantage de participants.

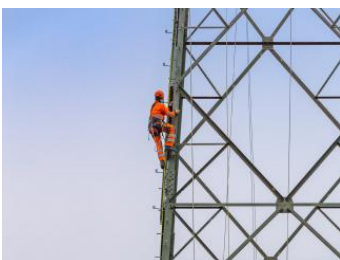


Infrastructure de réseau

Swissgrid du futur

Pylonian: connaître l'état des pylônes en détail

En 2021, Swissgrid a lancé un projet innovant qui consiste à placer des capteurs IoT (Internet of Things) sur des pylônes afin de mesurer différentes variables comme les vibrations du pylône, son inclinaison, la température et le rayonnement solaire. Des algorithmes alimentés par des données sont également développés afin d'identifier, entre autres, des modèles et des anomalies à partir des valeurs de mesure. L'objectif de Swissgrid est de surveiller l'état des pylônes tout au long de leur cycle de vie et de pouvoir ainsi mieux cibler les travaux de maintenance. À ce jour, sept pylônes ont été équipés de ce type de capteurs. Les données récoltées font l'objet d'une analyse régulière. Swissgrid envisage d'étendre progressivement ce projet à des centaines, voire des milliers de pylônes.



Compose: processus automatisés pour la planification des consignations

Le projet de recherche et de développement Compose de Swissgrid a pour objectif d'automatiser et d'optimiser la planification des consignations d'éléments de réseau. Parallèlement, il s'agit également de mettre en place une aide à la décision pour les mesures à prendre en

Exploitation du réseau

Swissgrid du futur

cas d'éventuelles congestions du réseau. La planification des consignations est très complexe, car celles-ci ont de multiples répercussions sur les flux de charge au sein du réseau. Le recours à l'optimisation mathématique et aux algorithmes se révèle particulièrement utile dans ce contexte.

En 2022, Swissgrid a élaboré un prototype capable de simuler les effets des consignations et d'identifier les meilleurs créneaux horaires pour leur exécution. La prochaine étape consistera à développer ce prototype et à étendre ses fonctionnalités.



Exploitation du réseau

Swissgrid du futur

eflux: visualisation de l'état de réseau actuel

L'objectif du projet eflux est de représenter l'état de réseau de manière simple et lisible et de permettre à de nouveaux groupes cibles d'y accéder, non seulement sur l'écran géant du centre de conduite du réseau, mais aussi sur des appareils tels que des ordinateurs portables, des smartphones et des tablettes.

Une équipe pluridisciplinaire a élaboré une nouvelle représentation schématisée du réseau de transport, inspirée du plan du métro de Londres. Ce prototype permet de s'orienter rapidement et d'identifier aisément les zones du réseau qui posent un problème. Le travail des opérateurs s'en trouve simplifié, car ils ont besoin d'identifier, d'analyser et d'élaborer des solutions en peu de temps. L'outil propose des fonctionnalités concrètes, telles que la possibilité de zoomer, l'animation des flux de charge et la représentation de diagrammes de séries chronologiques. La représentation est désormais accessible à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs dans le cadre d'un projet de suivi.

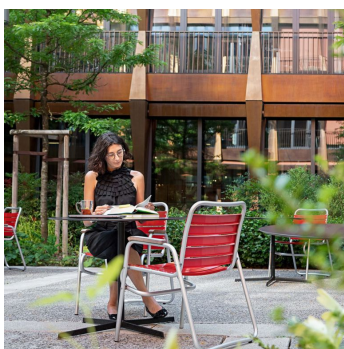


Swissgrid du futur

Stratégie 2027: début d'une nouvelle période stratégique de cinq ans

Au cours du dernier exercice sous revue, l'ensemble de l'entreprise a travaillé sur la Stratégie 2027, qui marque le début d'une nouvelle période stratégique de cinq ans. Au cours des prochaines années, Swissgrid s'appuiera sur les atouts qui font sa force, avec ses quatre axes: «Sécurité d'approvisionnement», «Grid Transfer Capacity», «Safety & Security» et «Operational Excellence». Parallèlement, l'entreprise met l'accent sur l'innovation et la numérisation et encourage le développement durable de l'entreprise.

Entreprise

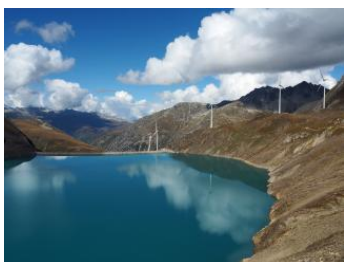


Swissgrid du futur

Entreprise

Corporate Social & Environmental Responsibility: partie intégrante de la nouvelle stratégie

Swissgrid s'est fixé pour objectif d'ancrer encore davantage le développement durable au sein de l'entreprise. Avec l'intégration de la Corporate Social & Environmental Responsibility (CSER) dans la Stratégie 2027, Swissgrid a franchi une étape importante dans sa démarche de développement durable à l'échelle de l'entreprise. Au cours du dernier exercice sous revue, une analyse de matérialité a été réalisée et les Sustainability Development Goals pertinents pour l'entreprise ont été sélectionnés. De cette manière, Swissgrid a défini la base d'une hiérarchisation des mesures en matière de CSER et de leur mise en œuvre dans tous les secteurs de l'entreprise.



Environnement suisse

Mesures en faveur de la sécurité de l'approvisionnement en électricité: rapport d'experts de Swissgrid et de la branche

Au printemps 2022, Swissgrid et les producteurs d'électricité AET, Alpiq, Axpo, BKW et Repower ont présenté, lors d'une session du Parlement fédéral, un rapport d'experts proposant des solutions visant à garantir pour la Suisse la sécurité de l'approvisionnement en électricité à long terme et, si possible, neutre en CO₂. Cette analyse a également été présentée à l'Office fédéral de l'énergie et à la Commission fédérale de l'électricité EICom.

Il en est ressorti que l'acte modificateur unique «Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables» allait dans la bonne direction, mais qu'il ne suffisait pas à garantir l'approvisionnement, notamment en hiver. Les entreprises ont demandé la constitution de réserves, notamment via des centrales électriques de secours, et l'accélération des processus d'autorisation pour la rénovation des réseaux ainsi que pour les nouvelles installations de production. Une autre exigence importante a été définie, à savoir une solution intergouvernementale pour une intégration technique de la Suisse en guise d'alternative à l'accord sur l'électricité.



Environnement suisse

Les procédures pour les installations hydrauliques et éoliennes doivent être plus rapides

En février 2022, le Conseil fédéral a lancé une consultation pour le projet dit d'accélération. L'objectif de la modification de la loi sur l'énergie est de simplifier et de rationaliser les procédures de planification et d'autorisation pour les principales installations d'énergie hydraulique et éolienne. Par ailleurs, il convient également d'encourager le développement de l'énergie photovoltaïque. En mai 2022, Swissgrid a pris position sur cette modification de la loi sur l'énergie. Swissgrid se félicite de ces mesures, mais demande que les procédures d'autorisation pour les réseaux soient coordonnées et également accélérées.



Environnement suisse

Le Conseil fédéral confie à Swissgrid la surveillance du courant pour l'approvisionnement économique du pays

Dans la perspective d'une éventuelle pénurie d'électricité en Suisse durant l'hiver 2022/2023, le Conseil fédéral a décidé le 4 mai 2022 que Swissgrid devait développer un nouveau système de surveillance pour le domaine spécialisé Énergie de l'approvisionnement économique du pays. L'objectif de cette surveillance est d'obtenir des informations sur la situation actuelle de l'approvisionnement et du marché en Suisse. Elle doit en outre fournir des analyses sur l'auto-approvisionnement et indiquer la durée pendant laquelle la Suisse pourrait assurer son approvisionnement en électricité sans recourir aux importations. Swissgrid a mis le système en service dans les délais impartis, dès la fin de l'année.



Préparatifs en vue de garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Suisse en hiver

En 2022, le conflit en Ukraine, qui a entraîné une baisse considérable des livraisons de gaz en Europe, et les turbulences sur les marchés de l'énergie ont déclenché une crise énergétique qui n'a pas épargné la Suisse. Swissgrid a partagé l'avis de la Confédération selon lequel il existait des incertitudes quant à la sécurité de l'approvisionnement en

Exploitation du réseau

Environnement suisse

électricité durant l'hiver 2022/2023.

Afin d'augmenter la sécurité d'approvisionnement à court terme, le Conseil fédéral a ordonné différentes mesures et confié de nouveaux rôles à Swissgrid. L'entreprise a ainsi été chargée de la vente aux enchères de la réserve d'énergie hydraulique en octobre 2022. Par ailleurs, Swissgrid a pris des mesures en matière de construction pour s'assurer que la tension sur les lignes entre Bickigen et Chippis ainsi qu'entre Bassecourt et Mühleberg puisse être temporairement augmentée après avoir obtenu l'approbation correspondante. Le raccordement de la centrale de réserve de Birr au réseau de transport a également été réalisé par Swissgrid. L'entreprise a par ailleurs pris en charge la mise en œuvre opérationnelle en vue d'une éventuelle utilisation de groupes électrogènes de secours à titre de réserve supplémentaire.

L'entreprise a fait tout son possible pour apporter sa contribution à un approvisionnement fiable en électricité de la Suisse. Swissgrid a également pris des mesures supplémentaires en faisant l'acquisition anticipée de puissance de réglage. De même, Swissgrid a mis en place une task force interne dès le début du mois de juillet 2022. *[le texte sera adapté en fonction de la situation actuelle]*



Entreprise

Swissgrid émet une nouvelle obligation d'entreprise

Le 24 mai 2022, Swissgrid a placé un nouvel emprunt sur le marché des capitaux pour un montant de CHF 175 millions. Le produit de cette obligation servira au remboursement des dettes financières à court terme ainsi qu'au financement des investissements courants et des charges d'approvisionnement.



Élection de deux nouveaux membres du Conseil d'administration

Deux nouveaux membres du Conseil d'administration ont été élus lors de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2022. Felix Graf, CEO de la NZZ depuis juin 2018, est désormais membre indépendant du Conseil d'administration. Il succède à Isabelle Moret. Par ailleurs, Martin Koller, en poste chez Axpo Holding depuis 2012, a été élu en tant que

Entreprise

représentant de la branche. Il remplace ainsi Kerem Kern.



Infrastructure de réseau

Entreprise

En dialogue avec la branche et la population

Swissgrid attache une grande importance à la transparence et à la continuité de l'information concernant ses activités et notamment ses projets de construction. En 2022, Swissgrid a ainsi organisé des réunions d'information sur les projets de construction prévus entre Innertkirchen et Ulrichen, Flumenthal et Froloo (Therwil) ainsi qu'entre Airolo et Göschenen. Le centre d'information temporaire de Bözberg, dédié aux opportunités et aux défis des lignes câblées souterraines et des lignes aériennes, a accueilli ses dernières visiteuses et derniers visiteurs en juin 2022. L'entreprise a également participé à différents salons, comme la Foire du Valais et la Vifra en Valais, les Assises européennes de la transition énergétique à Genève ainsi que la LUGA à Lucerne.

Swissgrid est également restée en contact étroit avec la branche, puisque d'importantes manifestations ont eu lieu à Castione ainsi qu'à l'occasion de la mise en service de la ligne entre Chamoson et Chippis. De même, Swissgrid a organisé des formats hybrides ou virtuels tels que le Forum des réseaux, un webinaire pour la branche, le colloque sur l'utilisation du réseau ou la réunion des partenaires de gestion de groupes-bilan.

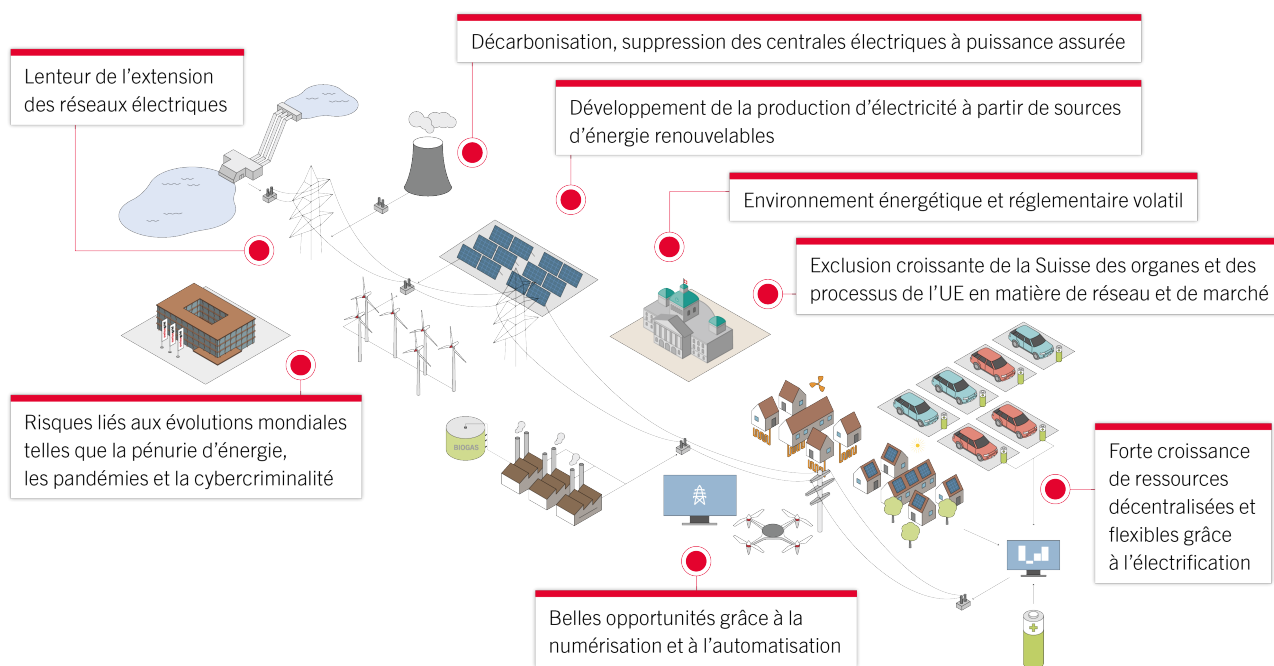
Rapport annuel

Stratégie 2027

«Nous participons à la conception de l'avenir énergétique – de manière sûre, innovante et durable!»

L'année 2023 marque le début d'une nouvelle période stratégique de cinq ans pour Swissgrid. Ces dix dernières années ont été marquées par la reprise des réseaux d'anciens propriétaires ainsi que par une phase consécutive de développement et de consolidation. L'entreprise a ainsi créé des bases solides qui lui permettent de relever les défis d'un système énergétique en pleine mutation.

Un système énergétique en pleine mutation – analyse des actions stratégiques nécessaires



Après une longue période de stabilité, le secteur de l'électricité a énormément évolué au cours ces vingt dernières années. La décision de l'UE d'intégrer les marchés européens de l'électricité et de décarboniser l'économie énergétique a déclenché cette transformation radicale. La pression exercée pour accélérer la transformation du système énergétique et la décarbonisation n'ont cessé de s'intensifier en raison des nouveaux objectifs climatiques définis dans le cadre de l'«European Green Deal».

Les politiques énergétiques de l'UE et de la Suisse sont à nouveau sur la sellette: les évolutions géopolitiques, la raréfaction de l'offre du gaz, les capacités limitées des centrales électriques en hiver et les évolutions exceptionnelles des prix de gros du gaz et de l'électricité ne font que renforcer l'aspiration à une autonomie énergétique nationale. Il faut s'attendre à ce que le parc des centrales électriques, et donc l'ensemble du système énergétique, continue à évoluer au cours des prochaines années.

Ces évolutions affectent les gestionnaires de réseau à plusieurs égards: Le développement rapide de la production d'énergie renouvelable entraîne des modèles de production très variables et des flux d'électricité volatils. Cette situation implique des défis considérables pour la gestion du réseau et nécessite une puissance de réserve suffisante et une automatisation plus poussée afin de garantir la stabilité du réseau. Le contexte politique et réglementaire oblige les gestionnaires de réseau à mettre en œuvre de nouvelles activités dans des délais très courts. Parallèlement, le cadre légal empêche toute modification majeure. Citons à titre d'exemple les procédures d'approbation et d'autorisation des projets de réseau qui sont toujours aussi longues et qui freinent l'adaptation urgente et nécessaire de l'infrastructure de réseau aux nouvelles conditions générales.

L'absence d'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE ne fait qu'accentuer ces difficultés pour Swissgrid. La Suisse est de plus en plus exclue des mécanismes de marché essentiels de l'UE. Les risques liés à l'augmentation de flux d'électricité non planifiés, à l'absence de prise en compte dans les processus de sécurité du système et à la réduction des capacités d'importation augmentent.

Les gestionnaires de réseau sont mis à l'épreuve non seulement en raison de la mutation du système énergétique, mais aussi en raison des évolutions au niveau mondial. Les dangers tels que les conséquences du changement climatique sur l'infrastructure de réseau, les pandémies ou la cybercriminalité montrent que les exploitants d'infrastructures critiques doivent faire preuve d'un niveau de protection et de préparation exceptionnellement élevé. Les exigences imposées à ces entreprises en matière de résilience, de dispositif de sécurité, de préparation aux situations d'urgence, de Business Continuity Management et de gestion de crise restent élevées.

La numérisation offre une réponse à la complexité croissante de l'environnement des gestionnaires de réseau. La transformation numérique souhaitée permet par exemple de faire le lien entre les nombreuses nouvelles ressources flexibles et de les intégrer de manière bénéfique pour l'exploitation du système. Un processus numérique continu tout au long de la chaîne de création de valeur offre des perspectives au sein de l'entreprise, puisque les solutions numériques permettent entre autres de gagner en efficacité, notamment au niveau de l'extension et de la maintenance du réseau. Le potentiel de la numérisation est particulièrement important pour les gestionnaires de réseau qui jouent un rôle essentiel au sein du système énergétique. Il est donc nécessaire de saisir cette opportunité.

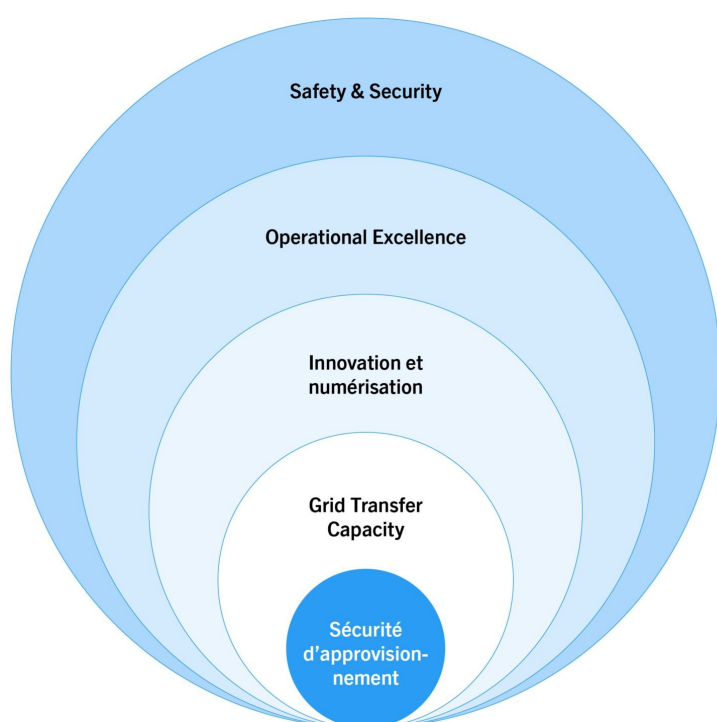
Cinq axes

Dans le cadre de sa Stratégie 2027, Swissgrid a défini cinq axes intrinsèquement liés. Quatre d'entre eux sont issus de la précédente période stratégique et ont été adaptés aux conditions générales actuelles et futures. Un nouvel objectif intitulé «Innovation et numérisation» est venu s'y ajouter.

La «Sécurité d'approvisionnement» est au cœur de la nouvelle stratégie, avec des mesures visant à garantir à long terme la sécurité d'approvisionnement côté réseau, indépendamment du degré d'intégration dans les processus européens de l'UE, tout en soutenant la stratégie énergétique de la Confédération. La «Grid Transfer Capacity» joue également un rôle important. Son objectif est d'augmenter la capacité du réseau en fonction des besoins ainsi que de façonner et d'exploiter le réseau de manière encore plus efficace à l'avenir. Un paquet de mesures axées sur l'innovation et la numérisation crée les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la transformation numérique visée.

Afin de pouvoir mettre en œuvre la Stratégie 2027 avec succès, la culture et les compétences au sein de l'entreprise doivent suivre et évoluer en fonction des exigences futures. «Operational Excellence» couvre ces champs d'action ainsi que le développement durable de l'entreprise.

En sa qualité de responsable d'une infrastructure critique pour la Suisse, Swissgrid accorde la priorité absolue à la sécurité. Son évolution ne peut réussir que si les risques et les dangers pertinents pour l'entreprise sont identifiés et atténués à un stade précoce. L'objectif de l'axe stratégique «Safety & Security» est d'assurer une forte résilience et une protection globale de toutes les ressources de Swissgrid.



Les axes en détail

«Sécurité d'approvisionnement»

«Swissgrid garantit une sécurité d'approvisionnement élevée côté réseau, indépendamment de l'intégration dans les processus européens. Swissgrid soutient la stratégie énergétique de la Confédération.»

L'interconnexion et la collaboration avec l'Europe sont essentielles pour assurer une sécurité d'approvisionnement élevée. Swissgrid étant de plus en plus mise à l'écart des processus de l'UE en raison de l'absence d'accord sur l'électricité, l'entreprise œuvre pour une intégration aussi élevée que possible au niveau technique. Grâce à des contrats bilatéraux conclus avec les gestionnaires de réseau de transport voisins, la Suisse est assurée d'être prise en compte, notamment dans les processus et les mécanismes européens de sécurité du réseau. Un accord sur l'électricité avec l'UE reste toutefois l'objectif ultime de Swissgrid.

La transformation du mix de production et la décentralisation du système électrique augmentent les exigences en matière d'exploitation du système. Afin d'augmenter la pilotabilité du réseau, Swissgrid prend des mesures de construction, modifie les processus d'exploitation et utilise, pour l'exploitation du système, des solutions numériques permettant de prendre des décisions en fonction des données. Ce paquet de mesures permet également à Swissgrid de faire face aux risques croissants qui pèsent sur la sécurité du système dans le cas où la Suisse serait encore davantage exclue des processus européens.

Les multiples ressources décentralisées du système énergétique ne représentent pas seulement un défi, mais aussi une opportunité pour les gestionnaires de réseau. Swissgrid entend exploiter plus efficacement le potentiel de ces ressources à l'avenir. En effet, l'entreprise prévoit de créer des plateformes de marché en collaboration avec la branche, d'en faciliter l'accès grâce à des solutions numériques, de mieux coordonner leur flexibilité et de les utiliser de manière bénéfique pour l'exploitation du réseau.

«Grid Transfer Capacity»

«Swissgrid met en œuvre et gère le réseau de manière efficace, et augmente sa capacité en fonction des besoins.»

La transformation du système énergétique ne peut réussir que si l'infrastructure de réseau est adaptée aux nouvelles conditions générales. Pour cela, Swissgrid planifie dès aujourd'hui le Réseau stratégique 2040 et commencera à le mettre en œuvre une fois que la Commission fédérale de l'électricité l'aura examiné. L'objectif de cette extension du réseau est d'adapter ses capacités aux besoins et de réduire les congestions. Swissgrid réalisera davantage de projets de construction et les accélérera grâce à la standardisation, à l'optimisation des processus et à l'utilisation de solutions numériques lors de la planification et de la construction. Il sera également possible d'augmenter la capacité de réseau grâce à la collecte et à l'analyse de données de mesure en temps réel.

La maintenance sera automatisée dans de nombreux domaines, notamment grâce à l'utilisation de drones et de robots. Une représentation entièrement numérisée du réseau, autrement dit un jumeau numérique du réseau physique, servira à l'avenir de base pour mettre en place une gestion des installations basée sur les données. Cette dernière permettra de surveiller plus précisément l'état des installations tout au long de leur cycle de vie et d'exploiter le réseau de manière plus efficace en fonction des risques. Cela permettra par exemple de réduire les consignations de lignes et d'augmenter la disponibilité du réseau.

«Innovation et numérisation»

«Swissgrid évolue vers une entreprise résolument innovante et numérisée.»

La complexité et la volatilité du système électrique ne cessent d'augmenter en raison d'une

décentralisation toujours plus poussée. La numérisation offre la possibilité de maîtriser cette grande complexité et la volatilité tout en améliorant l'efficacité de nombreux processus. Avec son nouvel axe «Innovation et numérisation», Swissgrid crée les conditions nécessaires à la transformation numérique visée à l'échelle de l'entreprise.

Cela comprend d'une part les exigences en matière de technologie et de données, comme par exemple les outils d'automatisation et une systématisation de la gestion de données, et d'autre part l'augmentation de la capacité de mise en œuvre, notamment grâce à un recours plus important à des méthodes de développement agiles. Outre la numérisation, l'accent est également mis sur le développement et la mise en œuvre d'innovations. Afin que le processus d'innovation se développe, nous mettons en place un écosystème sous la forme d'un réseau collaboratif où les innovations sont poussées, développées et partagées avec des partenaires. En complément, nous instaurons une culture de l'innovation qui stimule les compétences et le potentiel des collaboratrices et des collaborateurs et qui fait avancer activement et durablement les projets de numérisation et de transformation au sein de l'entreprise.

«Operational Excellence»

«Swissgrid adopte une approche durable à l'échelle de l'entreprise et continue à faire évoluer la culture et les compétences au sein de l'entreprise.»

Afin de pouvoir atteindre les objectifs définis dans la Stratégie 2027, Swissgrid établit les bases à l'aide de l'axe «Operational Excellence». De cette manière, Swissgrid adoptera une approche encore plus durable à l'échelle de l'entreprise. L'entreprise regroupe désormais sa gestion du développement durable sous la dénomination «Corporate Social & Environmental Responsibility». Une sélection ciblée des objectifs de l'ONU, connus sous le nom de Sustainable Development Goals, est entre autres prise en compte et un reporting complet sur le développement durable est élaboré selon les normes de la Global Reporting Initiative.

L'objectif de l'axe stratégique «Operational Excellence» est également de renforcer la culture d'entreprise et de garantir les compétences nécessaires à l'avenir au sein de l'entreprise. Les lacunes identifiées en matière de compétences seront comblées par des programmes adaptés aux besoins de chacun. Ces mesures, et bien d'autres encore, permettent à Swissgrid de renforcer à la fois son attractivité en tant qu'employeur, d'attirer les talents dont elle a besoin et de renforcer le sentiment d'appartenance des collaboratrices et des collaborateurs actuels et futurs à l'entreprise. En outre, l'entreprise investit dans les relations avec d'autres parties prenantes externes, telles que la branche, le monde politique et le grand public, afin de renforcer leur soutien aux préoccupations de Swissgrid.

«Safety & Security»

«Swissgrid renforce la résilience de ses processus de base.»

En sa qualité de gestionnaire d'une infrastructure critique, Swissgrid accorde une priorité absolue à la sécurité. En mettant l'accent sur la «Safety & Security», l'entreprise renforce la résilience de ses processus de base. Afin de minimiser ou d'éviter la mise en danger de l'exploitation sûre du réseau de transport, des mesures sont prises dans les champs d'action qui résultent de l'évolution de la menace ou d'exigences accrues.

Il s'agit notamment d'augmenter le niveau de protection dans les sous-stations par des mesures de construction et d'organisation et par l'installation de systèmes de sécurité. Dans le domaine du

Business Continuity Management, Swissgrid travaille à d'autres solutions afin de garantir sa mission principale en cas d'incident. Dans les domaines de la cybersécurité et de la gestion de crise, des mesures supplémentaires sont en cours d'élaboration afin d'atteindre les objectifs visés. La sécurité est profondément ancrée dans la culture d'entreprise et par conséquent dans la manière de penser et d'agir des collaboratrices et des collaborateurs.

Rapport financier

Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport annuel» concernant les comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Cadre conceptuel, chiffres 7 et 34).

Modèle commercial réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de création de valeur du secteur de l'électricité se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport d'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Afin de renforcer l'approvisionnement en électricité en Suisse, l'ordonnance sur une réserve d'hiver (OIRH) est également entrée en vigueur en février 2023.

La Commission fédérale de l'électricité ECom contrôle l'application de la LApEI, de l'OApEI et de l'OIRH. L'ECom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Le cas échéant, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un contexte très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport, ainsi que son entretien écologique et efficace. L'entreprise a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

Régulation «cost plus»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L'ECom a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables, les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables conformément à la LApEI et à l'OApEI incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «cost plus», «cost» renvoyant au principe de couverture des coûts et «plus» au bénéfice d'exploitation. Le principe de couverture des coûts s'applique aux coûts imputables conformément à l'OIRH.

Coûts d'exploitation et de capital imputables

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l'exploitation. Citons par exemple, les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel ainsi que les prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts théoriques. Le montant des intérêts théoriques dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt théorique à appliquer ($WACC_{t+0}$). $WACC_{t+0}$ signifie que le WACC fixé pour cette année s'applique également pour l'exercice en cours.

Les BNV se composent notamment des installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), des immobilisations incorporelles ainsi que de l'actif circulant net déterminé sur une base mensuelle.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre charges réelles et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants. Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs.

En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Les différences de couverture selon la LApEI et l'OApEI sont également rémunérées sur la base du WACC et influencent les coûts de capital. Contrairement au BNV, les différences de couverture sont rémunérées au taux $WACC_{t+2}$. Les déficits augmentent les coûts de capital, tandis que les excédents les réduisent. Les différences de couverture résultant de la mise en œuvre des mesures prescrites par l'OIRH ne sont pas rémunérées.

Régulation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multipliées par le coût moyen pondéré du capital

$WACC_{t+0}$ et à la rémunération des différences de couverture multipliée par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$. L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividendes et/ou thésaurisation des bénéfices). La régulation «cost plus» entraîne par conséquent un rendement égal aux coûts moyens pondérés de capital à appliquer.

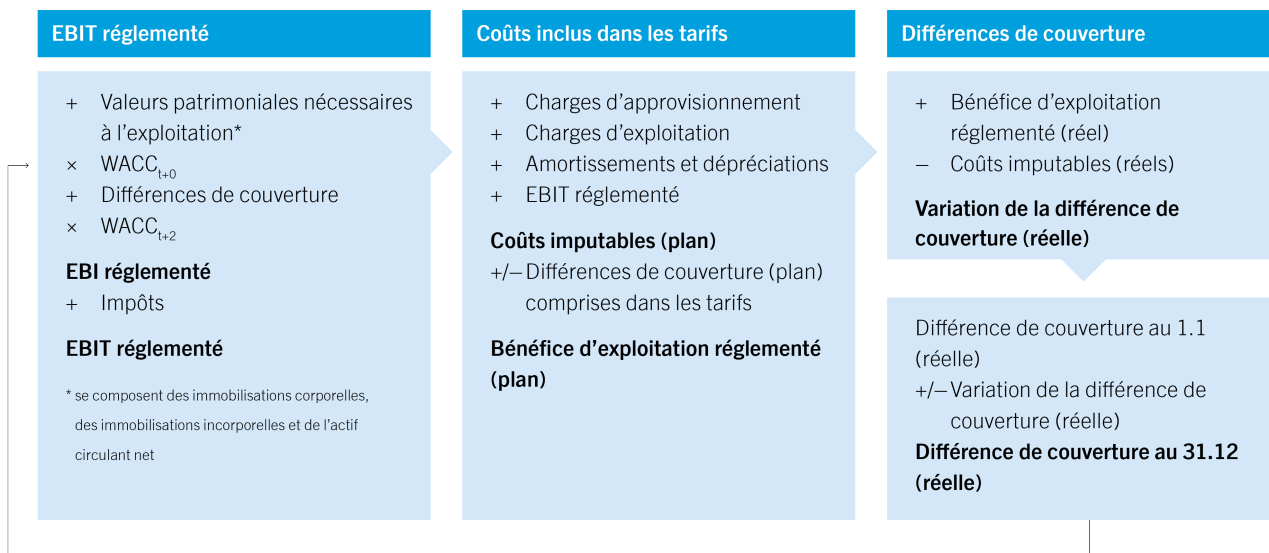
Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la régulation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Le WACC représentant un taux d'intérêt calculé pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'entreprise réglementaire



Marché des affaires (valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, d'un total de CHF 866,2 millions, ont augmenté de CHF 448,7 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 417,5 millions). Cette augmentation est principalement due à une hausse des coûts de CHF 345,0 millions pour la mise en réserve de la puissance de réglage et de l'énergie PSS dans le segment Prestations de services système générales, ainsi qu'à des coûts d'acquisition plus élevés pour les pertes de transport à hauteur de CHF 156,7 millions. L'augmentation de ces coûts est principalement due à la hausse constante des prix de l'électricité provoquée par les événements géopolitiques et les capacités limitées de certaines centrales électriques. En revanche, les coûts dans les segments Utilisation du réseau et Énergie réactive ont diminué de CHF 47,9 millions au total. Outre la baisse des coûts de redispach national et des coûts d'acquisition de l'énergie réactive, aucune indemnisation ultérieure n'a été versée aux anciens propriétaires de réseau de transport en 2022.

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à CHF 250,6 millions, sont supérieures de CHF 22,2 millions à celles de l'exercice précédent (CHF 228,4 millions). Cette augmentation est principalement due à la mise en œuvre consécutive de la Stratégie 2022 et à l'augmentation des coûts qui en résulte pour les positions Charges de matériel et prestations de tiers et Charges de personnel. La mise en œuvre de la Stratégie 2022 comprenait des mesures visant à garantir une sécurité de l'approvisionnement en électricité et à renforcer la sécurité des personnes, des installations et de l'environnement. En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein en 2022 s'élève à 630,9 FTE (contre 582,4 FTE l'année précédente).

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles prévus s'élèvent à CHF 155,7 millions pour l'exercice et ont diminué de CHF 23,3 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est essentiellement due à des installations déjà entièrement amorties au cours de l'année précédente.

Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2022 sur tous les segments s'élève à CHF 987,1 millions. Cela représente une augmentation de CHF 272,0 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 715,1 millions). Cette hausse est due à l'augmentation des revenus tarifaires dans le segment Utilisation du réseau (CHF 115,1 millions), à l'augmentation des revenus provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan dans le segment Prestations de services système générales (CHF 73,6 millions) ainsi qu'à l'augmentation des revenus de ventes aux enchères destinés à couvrir les coûts imputables du réseau de transport (CHF 74,6 millions). En vertu de la décision de l'EiCom en date du 8 novembre 2022, les revenus de ventes aux enchères perçus en 2022 ont été affectés en premier lieu non seulement au segment Utilisation du réseau, mais aussi aux segments Prestations de services système générales et Pertes actives.

Au cours de l'exercice 2022, l'activité opérationnelle a généré des déficits nets (déficits cumulés moins excédents cumulés) d'un montant de CHF 370,7 millions (exercice précédent: CHF 279,7 millions). Les segments Prestations de services système générales et Pertes actives ont notamment enregistré des déficits de CHF 346,9 millions et de CHF 134,3 millions en raison de l'augmentation des charges d'approvisionnement.

Au 31 décembre 2022, il en résulte un déficit net de CHF 747,7 millions (exercice précédent:

CHF 326,3 millions).

EBIT, produit financier et résultat de l'entreprise

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé des activités visées par la LApEI équivaut à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$, plus les impôts. Les coûts moyens pondérés du capital fixés par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sont de 3,83% pour 2022 ($WACC_{t+0}$) et de 4,13% pour 2024 ($WACC_{t+2}$). L'EBIT 2022 s'élève à CHF 125,2 millions, soit une baisse de CHF 79,1 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 204,3 millions). Grâce à la poursuite du remboursement partiel des prêts convertibles en début d'année 2022 et aux intérêts à verser résultant de la reprise du réseau au cours de l'année écoulée, les charges financières ont diminué pour atteindre CHF 14,7 millions (exercice précédent: CHF 53,5 millions). Le résultat de l'entreprise pour 2022 s'élève à CHF 96,4 millions et est inférieur à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à CHF 106,2 millions.

Bilan et analyse des flux de trésorerie

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) a augmenté de CHF 314,7 millions par rapport à l'exercice précédent et s'élève à CHF 3'836,5 milliards. Le résultat positif de l'entreprise a permis de continuer à renforcer la dotation en fonds propres absolue après déduction des dividendes versés. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des différences de couverture nettes, se situait à 33,9% au 31 décembre 2022, contre 35,7% au 31 décembre 2021. Le recul du ratio de fonds propres s'explique par l'augmentation du total du bilan en raison de l'augmentation des états de différences de couverture ainsi que par des refinancements anticipés destinés à couvrir les besoins de liquidités.

Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation pour 2022 s'élève à CHF -149,3 millions, soit une baisse de CHF 321,5 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par des coûts d'acquisition élevés résultant des activités opérationnelles.

Avec un volume d'investissement brut de CHF 257,4 millions, Swissgrid a une nouvelle fois fait mieux que lors de l'exercice précédent. Par ailleurs, les revenus de ventes aux enchères perçus pour l'entretien et l'extension du réseau de transport ont également augmenté, ce qui explique que les flux de trésorerie résultant des activités d'investissement s'élèvent à CHF -3,9 millions pour l'année 2022 (exercice précédent: CHF -203,9 millions).

Pour couvrir les besoins en liquidités, les dettes financières ont augmenté de CHF 120,4 millions par rapport à l'année précédente. Après déduction des dividendes et des intérêts versés, les flux de trésorerie résultant des activités de financement s'élèvent à CHF 53,4 millions de francs pour l'exercice sous revue (exercice précédent: CHF 104,2 millions).

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. Elle porte sur toute l'organisation, sans ses filiales et participations, et est dérivée des normes établies ISO 31000 et COSO ERM.

La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les cadres dirigeants à tous les niveaux à gérer consciemment les risques, à établir des rapports pertinents et transparents et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer consciemment les risques à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. Le responsable Enterprise Risk Management gère le processus de gestion des risques, met les méthodes à disposition et conseille les unités opérationnelles dans la gestion des risques.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les principaux risques sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend l'évaluation des risques selon la probabilité de réalisation et l'ampleur du sinistre, ainsi que la définition des stratégies pour gérer les risques.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous la forme d'un rapport standardisé.

Situation de risque

Le conflit en Ukraine et la fin des importations de gaz russe en Europe qui en résulte, ainsi que la faible disponibilité des centrales nucléaires françaises, augmentent le risque de pénurie d'électricité. Ce phénomène pourrait encore s'accroître en cas de sécheresse persistante et de «black-out» en Europe, où les productions éolienne et photovoltaïque font défaut. Cette situation concerne surtout les mois d'hiver, au cours desquels la Suisse est tributaire des importations d'électricité.

Les perturbations massives qui en résultent sur les marchés européens de l'énergie renforcent la probabilité de voir la quantité d'énergie proposée devenir insuffisante. Afin de maintenir la stabilité du réseau électrique et de l'approvisionner en permanence avec la quantité d'énergie électrique nécessaire, Swissgrid met en œuvre, notamment sur mandat de la Confédération, les mesures suivantes afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement:

- Acquisition anticipée d'une énergie de réglage suffisante afin de maintenir en permanence l'équilibre entre la production et la consommation d'énergie sur le réseau électrique à court terme.
- Augmentation temporaire de la tension d'exploitation sur des lignes sélectionnées du réseau de transport afin d'augmenter la capacité de transport dans les situations d'urgence.
- Création de réserves d'énergie hors marché (réserve hydroélectrique, pour les situations de pénurie exceptionnelles et réserve d'énergie supplémentaire assurée par des centrales de réserve).
- Préparation de l'exploitation d'une centrale de réserve virtuelle au niveau national composée de groupes de secours.

Outre le risque accru dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement et de la liquidité financière

(cf. paragraphe «Risques financiers»), les risques existants restent d'actualité pour Swissgrid. Ces risques sont dus aux influences naturelles, au contexte politique et réglementaire national et international, ainsi qu'à certains aspects humains et techniques. La numérisation permet une exploitation plus efficace du réseau de transport, mais elle comporte également des risques pour la sécurité du réseau et du système, et donc pour la sécurité d'approvisionnement, en raison de la dépendance accrue vis-à-vis de systèmes.

Les mesures prises dans le cadre de la pandémie de coronavirus et l'évolution de l'épidémie ont permis de réduire les risques pesant sur la santé des collaboratrices et collaborateurs, ce qui a également eu des répercussions positives sur l'exploitation du système de transport.

Les principaux facteurs de risque sont les suivants:

Contexte européen et réglementaire

Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu'international. Après l'interruption des négociations sur un accord-cadre, il ne faut pas s'attendre à la conclusion d'un accord sur l'électricité à brève échéance. Par conséquent, le système électrique suisse est de plus en plus exclu des processus importants et pertinents pour la sécurité du réseau en Europe. Cette situation entraîne une augmentation des flux d'électricité imprévus sur le réseau suisse, mettant en péril à moyen terme la stabilité du système et la capacité d'importation. En outre, celui-ci risque d'être exclu des coopérations européennes concernant l'énergie de réglage ainsi que de ENTSO-E. Swissgrid développe des solutions techniques et négocie des contrats de droit privé avec d'autres gestionnaires de réseau de transport afin de garantir la stabilité du réseau, mais reste tributaire du soutien des responsables politiques dans ce domaine. Cependant, la réussite n'est pas assurée. En effet, il existe des questions d'ordre politique à résoudre qui échappent à la sphère d'influence de Swissgrid. Les accords de droit privé entre gestionnaires de réseau de transport ne remplaceront pas un accord sur l'électricité à long terme.

Sécurité d'approvisionnement

Une interruption de l'approvisionnement à grande échelle provoquerait d'énormes dommages économiques. Pour cette raison, Swissgrid doit maintenir la disponibilité permanente du réseau de transport pour l'approvisionnement en électricité. Une infrastructure de réseau intacte ainsi que la disponibilité des systèmes IT et de communication sont les conditions sine qua non pour y parvenir. Ces conditions peuvent être mises en péril, notamment par des problèmes techniques, des catastrophes naturelles, des erreurs de manipulation et des actes criminels. Swissgrid réduit ces risques, notamment au moyen de redondances et de processus standardisés pour éliminer les perturbations au niveau des installations du réseau et de l'exploitation du système. Une formation initiale et continue du personnel garantit que les collaboratrices et collaborateurs réagissent de manière adaptée à la situation.

Récemment, le système électrique européen a été confronté à plusieurs situations difficiles qui auraient pu entraîner des interruptions de l'approvisionnement à grande échelle. Dans le cadre de la coopération au sein d'ENTSO-E, Swissgrid, dans son rôle de Coordination Center South, a examiné les événements conjointement avec les autres gestionnaires de réseau de transport européens afin de définir des mesures visant à éviter autant que possible de telles situations ou à mieux les gérer.

Une autre condition à la sécurité d'approvisionnement est la disponibilité de la puissance de réglage et de redispatch pour pouvoir compenser les écarts temporaires entre la production ou la consommation, ou encore maîtriser des congestions du réseau. C'est pourquoi Swissgrid optimise continuellement le marché suisse des prestations de services système et coopère avec les gestionnaires de réseau de

transport des pays voisins afin d'augmenter la liquidité du marché.

Swissgrid prend des précautions contre les attaques physiques afin de protéger ses infrastructures. Cela implique la sécurisation des bâtiments et des installations, ainsi que la gestion et le contrôle des accès.

La menace des cyberattaques augmente constamment en raison des évolutions techniques rapides, dont profitent également les agresseurs potentiels, des nombreuses possibilités d'attaque ainsi que de l'interconnexion croissante des systèmes entre les entreprises. Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore en permanence ses processus et systèmes afin d'identifier les cybermenaces de manière précoce et de pouvoir se défendre.

Swissgrid dispose de procédures d'urgence dans le cas extrême d'une défaillance durable d'infrastructures ou de systèmes critiques, ou d'une incapacité de réglage du réseau.

Capacité de réseau

Des travaux importants dans le cadre du «Réseau stratégique 2025» restent marqués par des procédures d'autorisation très lentes et par de nombreux recours, ce qui complique l'élimination de congestions du réseau. Concernant les procédures d'autorisation, Swissgrid mise notamment sur le dialogue avec les riverains. Les lignes aériennes étant en partie difficilement acceptées, Swissgrid s'attend néanmoins à ce que des recours soient déposés, qui auront pour effet de retarder les procédures d'autorisation.

Le vieillissement progressif des composants existants constitue un risque supplémentaire pour la capacité de réseau. Swissgrid recense donc systématiquement l'état de ses installations et planifie en conséquence les mesures de renouvellement.

Sécurité des personnes

L'exploitation et l'entretien de l'infrastructure à très haute tension de Swissgrid comportent des risques pour la sécurité des personnes. Certaines personnes peuvent se blesser gravement en effectuant leur travail. Pour minimiser ce risque, Swissgrid identifie systématiquement les risques existants, prend des mesures de protection ciblées, forme ses propres collaboratrices et collaborateurs, et instruit les collaboratrices et collaborateurs des prestataires de services afin qu'ils puissent identifier eux-mêmes les risques sur les installations et réagir en conséquence. Des contrôles systématiques effectués sur place contribuent au respect des mesures de sécurité sur les chantiers.

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie.

Selon le volume financier et le moment, la mise en œuvre sur le plan financier des mesures envisagées par la Confédération – notamment la réserve de force hydraulique ainsi que les centrales de réserve – peut conduire Swissgrid à devoir assurer un financement intermédiaire de ces fonds, perçus au moyen des recettes tarifaires. Swissgrid a donc anticipé les mesures à prendre afin de garantir la liquidité à tout moment. Cela se traduit par une planification constante, la surveillance des besoins financiers et la mise en réserve d'une liquidité minimum ainsi que de lignes de crédit bancaires autorisées.

Le risque de change est réduit au moyen de couvertures naturelles et d'opérations de change à terme.

Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Il est également possible de recourir à des instruments financiers dérivés afin de réduire davantage le risque.

Les contreparties financières font l'objet d'une vérification constante. Elles sont surveillées et doivent s'appuyer sur des limites de tolérance individuelles. Les risques de contrepartie opérationnels font l'objet d'une surveillance régulière.

Perspectives

Perspectives stratégiques

En 2023, Swissgrid lance la Stratégie 2027, inaugurant ainsi une nouvelle période stratégique de cinq ans. Ces dix dernières années, l'entreprise a été marquée par le transfert des réseaux appartenant aux anciens propriétaires ainsi que par la phase de développement et de consolidation qui a suivi.

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, Swissgrid a défini cinq axes stratégiques intrinsèquement liés. La Stratégie 2022 comptait déjà quatre axes stratégiques: «Sécurité d'approvisionnement», «Grid Transfer Capacity», «Operational Excellence» et «Safety & Security». Un nouvel axe stratégique intitulé «Innovation & numérisation» est venu s'y ajouter.

Une analyse complète des champs d'action stratégiques ainsi que de plus amples informations sur les cinq axes stratégiques sont disponibles sous Stratégie 2027.

Recherche et développement

Swissgrid coopère avec des instituts de recherche nationaux et internationaux afin de pouvoir continuer à remplir ses missions en toute sécurité et de façon économique. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets menés en collaboration avec des universités et d'autres partenaires suisses.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement. Obtenir des autorisations pour la construction ou la transformation de lignes électriques constitue toujours un défi de taille. Par conséquent, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation afin de tenir compte des retards. En planifiant à moyen terme, on estime que les investissements dans le réseau devraient se situer environ entre CHF 200 millions et CHF 290 millions par an.

Coûts d'exploitation

Swissgrid a poursuivi avec succès la mise en œuvre de sa Stratégie 2022, communiquée au printemps 2018, jusqu'à la fin de l'exercice sous revue. L'entreprise a ainsi créé des bases solides qui lui permettent, grâce à sa nouvelle Stratégie 2027, de relever les défis d'un système énergétique en pleine mutation. La mise en œuvre de ces mesures entraîne une augmentation des coûts d'exploitation.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'entreprise réglementaire, l'EBIT dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) et du WACC. Communiqué par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le WACC reste pour 2023 inchangé par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 3,83%. En conséquence, l'EBIT ou le résultat de l'entreprise pour l'exercice 2023 devrait être équivalent à celui de 2022.

Conformément à la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices générés sont à long terme thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteints et en fonction de la situation de financement. La stabilité du financement de Swissgrid est ainsi assurée à long terme.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires net	4, 5	987,1	715,1
Autre produit d'exploitation	4, 6	19,7	17,1
Variation des différences de couverture	4, 15	370,7	279,7
Prestations propres à l'actif		20,2	17,3
Total des produits d'exploitation		1 397,7	1 029,2
Charges d'approvisionnement	4, 5	866,2	417,5
Marge brute		531,5	611,7
Charges de matériel et prestations de tiers	7	104,3	94,5
Charges de personnel	8	117,0	105,9
Autres charges d'exploitation	9	29,3	28,0
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations		280,9	383,3
Amortissements sur immobilisations corporelles	13	130,8	146,0
Amortissements sur immobilisations incorporelles	13	24,9	33,0
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	4	125,2	204,3
Produits financiers	10	1,7	0,9
Charges financières	11	14,7	53,5
Résultat avant impôts		112,2	151,7
Impôts sur le bénéfice	12	15,8	45,5
Résultat de l'entreprise		96,4	106,2

Résultat par droit de participation

CHF	2022	2021
Résultat de l'entreprise	96 410 768	106 221 536
Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation	334 495 151	325 097 150
Résultat non dilué par action	0,29	0,33
Effet de dilution résultant de la conversion des prêts convertibles	-0,01	-0,04
Résultat dilué par action	0,28	0,29

L'effet de dilution résulte de la potentielle conversion des prêts convertibles en fonds propres. Avec une conversion potentielle au 1^{er} janvier de l'exercice sous revue, les charges d'intérêts auraient diminué de

CHF 2,5 millions (exercice précédent: CHF 12,4 millions). Les impôts étant pris en compte dans le modèle commercial réglementé de Swissgrid, la conversion aurait induit une augmentation du résultat de l'entreprise de CHF 2,5 millions (exercice précédent: CHF 12,4 millions). Parallèlement, le nombre moyen d'actions en circulation aurait également augmenté de 19 181 327 unités (exercice précédent: 90 263 869 unités). Il en résulte un effet potentiel de dilution de CHF -0,01 par action (exercice précédent: CHF -0,04 par action).

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Bilan

Actifs

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations corporelles	13	2 363,2	2 484,2
Immobilisations incorporelles	13	122,8	146,9
Immobilisations financières	14	6,5	9,0
Déficits à long terme	15	688,5	322,1
Actif immobilisé		3 181,0	2 962,2
Actifs détenus à titre fiduciaire	16	54,2	137,8
Déficits à court terme	15	59,2	4,2
Stocks		1,1	1,2
Créances résultant de livraisons et de prestations	17	234,6	180,8
Autres créances	18	59,2	19,7
Comptes de régularisation actifs	19	128,6	81,1
Liquidités		172,8	272,6
Actif circulant		709,7	697,4
Actif		3 890,7	3 659,6

Passifs

mio CHF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Capital-actions		334,5	334,5
Réserves de capitaux		431,2	431,2
Réserves de bénéfice		535,3	492,0
Fonds propres		1 301,0	1 257,7
Engagements financiers à long terme	20	1 756,1	1 612,2
Provisions à long terme	21	35,7	44,7
Fonds de tiers à long terme		1 791,8	1 656,9
Passifs détenus à titre fiduciaire	16	54,2	137,8
Engagements financiers à court terme	20	231,1	254,6
Engagements résultant de livraisons et de prestations		393,4	206,4

mio CHF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Autres engagements	22	0,7	2,4
Comptes de régularisation passifs	23	118,4	143,6
Provisions à court terme	21	0,1	0,2
Fonds de tiers à court terme		797,9	745,0
Fonds de tiers		2 589,7	2 401,9
Passif		3 890,7	3 659,6

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2022	2021
Résultat de l'entreprise		96,4	106,2
Charges financières	11	14,7	53,5
Produits financiers	10	-1,7	-0,9
Impôts sur le bénéfice courants	12	20,2	25,8
Amortissements	13	154,4	179,0
Gain/perte sur cession d'actifs immobilisés	13	1,3	-
Variation des stocks		0,1	-
Variation des provisions	21	-9,1	17,3
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-53,8	-55,3
Variation des autres créances		-39,5	-5,5
Variation des comptes de régularisation actifs		-47,5	-14,2
Variation des différences de couverture	15	-425,1	-279,7
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		187,0	112,0
Variation des autres engagements à court terme		-1,7	-0,5
Variation des comptes de régularisation passifs		-22,0	53,5
Intérêts perçus		0,2	-
Impôts payés		-23,2	-19,0
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		-149,3	172,2
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-232,6	-190,3
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		226,6	3,1
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	13	-6,0	-187,2
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		-	1,1
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-24,8	-18,3
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		24,1	-
Investissements nets en immobilisations incorporelles	13	-0,7	-18,3
Investissements d'immobilisations financières		-0,5	-
Désinvestissements Placements financiers		2,7	-
Dividendes reçus		0,6	0,5
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-3,9	-203,9
Variation des engagements financiers à court terme		-54,6	-170,9

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2022	2021
Souscription d'emprunts		175,0	360,0
Intérêts payés		-13,9	-47,0
Dividendes versés		-53,1	-37,9
Flux de trésorerie des activités de financement		53,4	104,2
Variation des liquidités		-99,8	72,5
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		272,6	200,1
Liquidités à la fin de l'exercice		172,8	272,6
Variation des liquidités		-99,8	72,5

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Évolution des fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfice	Total des fonds propres
État au 31.12.2020	320,4	410,0	423,7	1 154,1
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–37,9	–37,9
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	14,1	21,2	–	35,3
Résultat de l'entreprise 2021	–	–	106,2	106,2
État au 31.12.2021	334,5	431,2	492,0	1 257,7
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–53,1	–53,1
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	–	–	–	–
Résultat de l'entreprise 2022	–	–	96,4	96,4
État au 31.12.2022	334,5	431,2	535,3	1 301,0

Le capital-actions se compose de 334 495 151 actions nominatives (exercice précédent: 334 495 151) entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune. Au 31 décembre 2022, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 112 939 487, divisé en 112 939 487 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 chacune (exercice précédent: CHF 112 939 487, divisé en 112 939 487 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 chacune).

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels 2022 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements monétaires comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le poste Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les activités définies dans l'ordonnance sur l'instauration d'une réserve hydroélectrique (OIRH), il s'agit, conformément aux dispositions de la présentation des comptes, de relations d'intermédiation, raison pour laquelle seule la valeur des prestations fournies par l'entreprise elle-même est présentée dans le segment Réserve d'électricité.

Activités visées par la LApEI / OIRH

Différences de couverture (excédents et déficits)

En application de l'art. 14 LApEI ou OIRH, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des

différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à l'article 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Il est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$, plus les impôts.

Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital WACC, selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les coûts moyens pondérés du capital fixés par les autorités sur la base de cette méthode de calcul sont de 3,83% pour 2022 ($WACC_{t+0}$) et de 4,13% pour 2024 ($WACC_{t+2}$).

EBIT selon l'OIRH

Pour le segment Réserve d'électricité, il s'ensuit un résultat avant intérêts et impôts (EBIT) neutre, en raison du principe de couverture des coûts imposé par la loi.

Imputabilité des coûts d'exploitation et de capital

L'EICom a le droit de vérifier a posteriori l'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes, dont l'utilisation est susceptible de se prolonger et qui ne sont utilisées qu'en association avec un élément de l'actif immobilisé, sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes de dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction ou des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital, mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisés pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Dans le cas contraire, les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE Fondation de Prévoyance Energie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les membres de cette institution de prévoyance sont tous les collaborateurs et collaboratrices de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier suivant leur 17^e anniversaire. De même, les membres du conseil d'administration doivent être assurés dans l'institution de prévoyance aux conditions définies dans le règlement de prévoyance de la CPE Fondation de Prévoyance Energie. Toutes les personnes affiliées à l'institution de prévoyance sont assurées en cas d'invalidité et de décès. À partir du 1^{er} janvier suivant leur 24^e anniversaire, elles sont également assurées pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements, ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui

détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (notamment la représentation dans les comités, la possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les entreprises sur lesquelles Swissgrid exerce une influence déterminante entrent également dans la catégorie des proches. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction sont également considérés comme des proches. Dans la mesure où les relations entretenues avec les proches sont effectives et importantes, elles sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

Information sectorielle

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarifs définis par la LApEI, sur le segment Réserve d'électricité (OIRH) ainsi que sur les autres activités et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts courants sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période. La régularisation des impôts différés sur le bénéfice repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir de futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses susceptibles d'influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent nécessiter des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont également influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Voir également à ce sujet les commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1 ainsi que les explications au paragraphe suivant.

3. Procédures juridiques

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur

les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'EICOM approuve leur imputation dans les tarifs. L'EICOM a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Actuellement, l'EICOM n'a ouvert aucune procédure ayant pour objet l'examen des coûts imputables de Swissgrid. Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être considérées comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid, si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

4. Rapport sectoriel

Pour l'information sectorielle, les propres prestations activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Les autres activités incluent la gestion des congestions.

Rapport sectoriel 2022

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LAP EI	Réserve d'électricité	Autres activités
Chiffre d'affaires net	987,1	571,8	321,7	95,6	15,7	-17,7	987,1	-	-
Autre produit d'exploitation	19,7	1,8	0,2	-	-	-	2,0	-	17,7
Variation des différences de couverture	370,7	-107,1	346,9	134,3	-4,0	-	370,1	0,6	-
Total des produits d'exploitation	1 377,5	466,5	668,8	229,9	11,7	-17,7	1 359,2	0,6	17,7
Charges d'approvisionnement	-866,2	-11,4	-642,9	-219,3	-10,3	17,7	-866,2	-	-
Marge brute	511,3	455,1	25,9	10,6	1,4	-	493,0	0,6	17,7
Charges d'exploitation	-230,4	-192,2	-20,2	-2,6	-0,4	-	-215,4	-0,6	-14,4

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LAPeI	Réserve d'électricité	Autres activités
Amortissements et dépréciations	-155,7	-148,9	-3,3	-0,4	-0,1	-	-152,7	-	-3,0
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	125,2	114,0	2,4	7,6	0,9	-	124,9	-	0,3

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LAPeI	Réserve d'électricité	Autres activités
Chiffre d'affaires net	987,1	571,8	321,7	95,6	15,7	-17,7	987,1	-	-
Autre produit d'exploitation	19,7	1,8	0,2	-	-	-	2,0	-	17,7
Charges d'approvisionnement	-866,2	-11,4	-642,9	-219,3	-10,3	17,7	-866,2	-	-
Charges d'exploitation	-229,8	-192,2	-20,2	-2,6	-0,4	-	-215,4	-0,6	-14,4
Amortissements et dépréciations	-155,7	-148,9	-3,3	-0,4	-0,1	-	-152,7	-	-3,0
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	-125,2	-114,0	-2,4	-7,6	-0,9	-	-124,9	-	-0,3
Variation des différences de couverture	-370,1	107,1	-346,9	-134,3	4,0	-	-370,1	-0,6	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Rapport sectoriel 2021

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LAPeI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	715,1	479,4	165,0	58,0	19,4	-6,7	715,1	-
Autre produit d'exploitation	17,1	1,1	0,2	-	-	-	1,3	15,8
Variation des différences de couverture	279,7	122,6	150,6	8,5	-2,0	-	279,7	-
Total des produits d'exploitation	1 011,9	603,1	315,8	66,5	17,4	-6,7	996,1	15,8

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Charges d'approvisionnement	-417,5	-54,0	-292,0	-62,6	-15,6	6,7	-417,5	-
Marge brute	594,4	549,1	23,8	3,9	1,8	-	578,6	15,8
Charges d'exploitation	-211,1	-176,4	-19,5	-2,4	-0,7	-	-199,0	-12,1
Amortissements et dépréciations	-179,0	-171,7	-3,4	-0,4	-0,2	-	-175,7	-3,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	204,3	201,0	0,9	1,1	0,9	-	203,9	0,4

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	715,1	479,4	165,0	58,0	19,4	-6,7	715,1	-
Autre produit d'exploitation	17,1	1,1	0,2	-	-	-	1,3	15,8
Charges d'approvisionnement	-417,5	-54,0	-292,0	-62,6	-15,6	6,7	-417,5	-
Charges d'exploitation	-211,1	-176,4	-19,5	-2,4	-0,7	-	-199,0	-12,1
Amortissements et dépréciations	-179,0	-171,7	-3,4	-0,4	-0,2	-	-175,7	-3,3
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	-204,3	-201,0	-0,9	-1,1	-0,9	-	-203,9	-0,4
Variation des différences de couverture	-279,7	-122,6	-150,6	-8,5	2,0	-	-279,7	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités par segment visées par la LApEI correspond aux coûts de capital sur les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation investies, plus les impôts (cf. note 1). Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LApEI sont représentées dans la note 5.

Utilisation du réseau

Le segment Utilisation du réseau est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. Par ailleurs, les recettes issues de la vente aux enchères des capacités de congestion aux frontières nationales sont affectées à ce segment afin de couvrir les coûts imputables du réseau de transport, dès lors que l'Elcom donne son feu vert. Une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) fait également partie de ce segment, l'autre partie étant affectée au segment Pertes

de transport.

Le chiffre d'affaires net de ce segment s'élève pour l'exercice 2022 à CHF 571,8 millions, soit une hausse de CHF 92,4 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique par une hausse de CHF 115,1 millions et de CHF 9,4 millions des revenus tarifaires et des revenus ITC ainsi que par la baisse de CHF 32,1 millions des revenus de ventes aux enchères destinés à couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Les charges d'approvisionnement de l'exercice 2022, soit CHF 11,4 millions, ont diminué de CHF 42,6 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 54,0 millions). Hormis des coûts moindres pour le redispatch national, aucune indemnisation ultérieure n'a été versée aux anciens propriétaires de réseau de transport en 2022.

Pour l'exercice 2022, le chiffre d'affaires net est supérieur aux coûts, d'où un excédent de CHF 107,1 millions.

Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement

Le chiffre d'affaires net de ce segment a augmenté de CHF 156,7 millions par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de la hausse des revenus issus de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan qui s'élève à CHF 73,6 millions, ainsi qu'aux revenus de ventes aux enchères affectés pour la première fois au cours de l'exercice sous revue à la couverture des coûts imputables du réseau de transport.

La principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales afin d'équilibrer la consommation d'énergie et l'alimentation en énergie, ainsi que les coûts de maintien de la tension que ce segment doit assumer proportionnellement. Les coûts d'acquisition dans ce segment s'élèvent à CHF 642,9 millions, soit CHF 350,9 millions de plus qu'en 2021 (CHF 292,0 millions). Cette augmentation est principalement due à une hausse des coûts pour la mise en réserve de la puissance de réglage et de l'énergie PSS, qui s'élèvent respectivement à CHF 301,9 millions et CHF 43,1 millions.

Pour l'exercice sous revue 2022, les coûts dépassent le chiffre d'affaires net réalisé, d'où un déficit de CHF 346,9 millions.

Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

Ce segment indique les charges et les revenus liés aux pertes de transport dans le réseau de transport. Outre les recettes tarifaires, une partie des revenus de ventes aux enchères est affectée à ce segment pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport et les revenus ITC.

L'approvisionnement en énergie visant à compenser les pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'appels d'offres. Le chiffre d'affaires net réalisé dans ce segment s'élève à CHF 95,6 millions, soit une hausse de CHF 37,6 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 58,0 millions), ce qui s'explique principalement par l'attribution, pour la première fois au cours de l'exercice sous revue, de revenus de ventes aux enchères à hauteur de CHF 31,1 millions.

Au cours de l'exercice sous revue, les coûts d'acquisition des pertes de transport s'établissent à CHF 219,3 millions, soit une augmentation de CHF 156,7 millions par rapport à l'exercice précédent.

En 2022, les revenus réalisés ont été inférieurs aux coûts, ce qui a entraîné un déficit de CHF 134,3

millions.

Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

La fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques.

En raison de la diminution des revenus tarifaires, le chiffre d'affaires net de ce segment a diminué de CHF 3,7 millions par rapport à l'exercice précédent pour atteindre CHF 15,7 millions. En revanche, les charges d'approvisionnement, qui s'élèvent à CHF 10,3 millions, ont diminué de CHF 5,3 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 15,6 millions). Cette baisse s'explique par la diminution des coûts de maintien de la tension supportés proportionnellement par ce segment.

La réduction des coûts étant supérieure à celle des revenus, il en résulte un excédent de CHF 4,0 millions pour l'exercice 2022.

Réserve d'électricité

Le segment Réserve d'électricité a été nouvellement introduit au cours de l'exercice sous revue suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur une réserve d'hiver. C'est dans ce segment que sont traités les mandats réglementés par l'OIRH pour l'utilisation de la réserve hydroélectrique ainsi que celle des centrales de réserve, des groupes électrogènes de secours mis en commun et des installations chaleur-force (installations CCF). Le financement sera assuré par les recettes tarifaires. En vertu des dispositions relatives à la présentation des comptes, ces activités sont des relations d'intermédiation, raison pour laquelle seule la valeur des prestations fournies par l'entreprise elle-même est indiquée dans le segment Réserve d'électricité.

Les charges résultant de la relation d'intermédiation pour la mise en réserve de l'énergie hydraulique s'élèvent à CHF 54,4 millions pour l'exercice sous revue. Les prestations fournies en interne s'élèvent à CHF 0,6 million et sont incluses dans les coûts d'exploitation. Aucun revenu n'a été enregistré au cours de l'exercice sous revue, d'où un déficit de CHF 55,0 millions.

5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEI

mio CHF	Segment	2022	2021
Revenus de tarif Utilisation du réseau	A	491,8	376,7
Revenus ITC nets	A/C	25,0	6,3
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	A/B/C	175,4	100,8
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	B	107,1	99,6
Groupes-bilan Énergie d'ajustement	B	139,0	65,4
Revenus de tarif Pertes de transport	C	50,8	53,6
Revenus de tarif Énergie réactive	D	15,7	19,4
Éliminations		-17,7	-6,7

mio CHF	Segment	2022	2021
Chiffre d'affaires net		987,1	715,1
Charges de redispatch national	A	11,4	4,1
Indemnités ultérieures aux anciens propriétaires du réseau de transport	A	–	49,9
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	B	489,9	188,0
Charges de démarrage autonome / marche en îlotage	B	1,4	1,1
Charges de renforcement du réseau	B	5,4	3,6
Charges d'énergie PSS	B	92,7	49,6
Charges de compensation de perte de transport	C	219,3	62,6
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension	B/D	63,8	65,3
Éliminations		–17,7	–6,7
Charges d'approvisionnement		866,2	417,5

Lettres attribuées aux segments:

A = utilisation du réseau

B = Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement

C = Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

D = Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 4.

Les revenus ITC se décomposent comme suit:

- Compensation Utilisation du réseau (A) CHF 11,3 millions (exercice précédent: CHF 1,9 million)
- Compensation Pertes de transport (C) CHF 13,7 millions (année précédente : CHF 4,4 millions)

La compensation ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspond au revenu net. Les taxes de surveillance dues à l'EiCom et à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), d'un montant de CHF 4,6 millions (exercice précédent: 4,6 millions), sont déduites au prorata du revenu brut de CHF 13,4 millions pour l'utilisation du réseau (exercice précédent: CHF 3,3 millions) et de CHF 16,3 millions pour les pertes de transport (exercice précédent: CHF 7,6 millions).

Les revenus de ventes aux enchères destinés à couvrir les coûts imputables du réseau de transport sont répartis comme suit:

- Utilisation du réseau (A): CHF 68,7 millions (exercice précédent: CHF 100,8 millions)
- PSS générales (B): CHF 75,6 millions (exercice précédent: CHF 0,0 million)
- Pertes de transport (C): CHF 31,1 millions (exercice précédent: CHF 0,0 million)

Les charges d'énergie réactive / du maintien de la tension se décomposent comme suit:

- PSS générales (B): CHF 53,5 millions (exercice précédent: CHF 49,7 millions)
- Énergie réactive (D): CHF 10,3 millions (exercice précédent: CHF 15,6 millions)

Éliminations: les pertes actives constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales / Énergie

d'ajustement et Pertes de transport.

6. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2022	2021
Règlement gestion des congestions	17,5	15,6
Autres	2,2	1,5
	19,7	17,1

7. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2022	2021
Entretien du réseau	18,3	19,1
Commande des installations de réseau	0,4	0,4
Autres prestations dans le secteur du réseau	25,8	23,7
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	49,5	38,7
Démantèlement d'éléments de réseau	-4,6	-
Maintenance matériel et logiciels	14,9	12,6
	104,3	94,5

Les autres prestations dans le secteur du réseau comportent les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte. En raison de la mise en œuvre conséquente des mesures issues de la Stratégie 2022, le poste Prestations de projet, conseil et prestations en nature a augmenté par rapport à l'exercice précédent. La diminution du poste Démantèlement des éléments de réseau est une conséquence d'une nouvelle estimation du besoin en provision d'une obligation de démantèlement.

8. Charges de personnel

Personnel

mio CHF	2022	2021
Salaires, bonus, allocations	93,7	84,9
Assurances du personnel	18,6	17,2
Autres charges de personnel	4,7	3,8
	117,0	105,9

mio CHF	2022	2021
Effectifs au 31.12.		
Contrats de travail à durée indéterminée		
Nombre de personnes	685,0	625,0
Équivalents temps plein	644,3	587,7
Contrats de travail à durée déterminée		
Nombre de personnes	18,0	12,0
Équivalents temps plein	14,8	10,2

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires ainsi que les contributions aux frais de restauration à l'extérieur des collaboratrices et collaborateurs.

Rétributions versées à la Direction

mio CHF	2022	2021
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	1,80	1,78
Rémunérations variables	0,73	0,62
Prestations en nature ¹	–	0,02
Prestations de prévoyance ²	0,49	0,50
Total des rétributions versées aux membres de la Direction	3,04	2,92
dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,51	0,49
Rétributions variables	0,24	0,22
Prestations de prévoyance ²	0,15	0,13
Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré	0,90	0,84

¹ Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

² Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

9. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2022	2021
Loyers	9,2	9,4
Rentes de droit de superficie	4,8	4,8
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	2,9	3,2
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,9	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	1,7	0,8
Taxes, redevances, concessions	3,7	4,1
Assurances	2,3	1,8
Autres frais d'administration	3,8	3,1
	29,3	28,0

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes, y compris les cotisations salariales à la prévoyance du personnel éventuellement déduites. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2022 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 72 700, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 57 500 et CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

10. Produits financiers

mio CHF	2022	2021
Produit des intérêts sur les dépôts à terme	0,2	–
Autres produits financiers	1,5	0,9
	1,7	0,9

Les autres produits financiers comprennent le dividende de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT) pour un montant de CHF 0,6 million (exercice précédent: CHF 0,5 million).

11. Charges financières

mio CHF	2022	2021
Intérêts des emprunts	11,1	10,0
Intérêts des prêts convertibles et prêts	2,7	42,7
Commissions de mise à disposition	0,2	0,1

mio CHF	2022	2021
Autres charges financières	0,7	0,7
	14,7	53,5

Au début de l'exercice 2022, un nouveau remboursement partiel de prêts convertibles d'un montant de CHF 254,6 millions a été effectué. En conséquence, les charges d'intérêts sur les prêts convertibles et les prêts ont diminué.

12. Impôts sur le bénéfice

mio CHF	2022	2021
Impôts sur le bénéfice courants	20,2	25,8
Variation des impôts différés	-4,4	19,7
	15,8	45,5

Un taux d'imposition moyen de 16,8% (exercice précédent: 17,4%) a été utilisé pour le calcul des impôts sur le bénéfice courants et les impôts différés pour 2022 ont été calculés à partir d'un taux d'imposition prévu de 15,7% (exercice précédent: 17,2%).

Le taux d'imposition moyen effectif calculé sur la base du résultat avant impôts s'élève à 14,1% (exercice précédent: 30,0%).

13. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations corporelles 2022

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2022	462,2	2 242,0	2 790,6	252,3	62,9	5 810,0
Entrées	3,9	0,3	1,8	–	0,1	6,0
Sorties	–	-11,2	-9,9	-1,4	-12,3	-34,8
Reclassification	-219,2	52,8	161,1	4,1	5,0	3,8
Valeur d'acquisition au 31.12.2022	246,9	2 283,9	2 943,6	255,0	55,7	5 785,0
Amortissements cumulés au 1.1.2022	5,2	1 458,9	1 728,2	79,2	54,3	3 325,8
Amortissements	–	69,7	45,6	6,9	7,3	129,5
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	-10,4	-9,5	-1,3	-12,3	-33,5
Reclassification	–	0,1	–	–	-0,1	–

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Amortissements cumulés au 31.12.2022	5,2	1 518,3	1 764,3	84,8	49,2	3 421,8
Valeur comptable nette au 1.1.2022	457,0	783,1	1 062,4	173,1	8,6	2 484,2
Valeur comptable nette au 31.12.2022	241,7	765,6	1 179,3	170,2	6,5	2 363,2

Tableau des immobilisations corporelles 2021

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2021	325,4	2 019,2	2 666,3	253,1	56,1	5 320,1
Indemnisation finale Reprise du réseau	–	227,2	111,3	–4,1	–	334,4
Entrées	164,2	4,5	11,7	2,5	4,3	187,2
Sorties	–	–31,1	–1,1	–0,5	–0,1	–32,8
Reclassification	–27,4	22,2	2,4	1,3	2,6	1,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2021	462,2	2 242,0	2 790,6	252,3	62,9	5 810,0
Amortissements cumulés au 1.1.2021	5,2	1 246,8	1 599,9	79,3	45,9	2 977,1
Indemnisation finale Reprise du réseau	–	163,5	77,8	–6,9	–	–234,4
Amortissements	–	78,6	51,6	7,3	8,5	146,0
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–30,0	–1,1	–0,5	–0,1	–31,7
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2021	5,2	1 458,9	1 728,2	79,2	54,3	3 325,8
Valeur comptable nette au 1.1.2021	320,2	772,4	1 066,4	173,8	10,2	2 343,0
Valeur comptable nette au 31.12.2021	457,0	783,1	1 062,4	173,1	8,6	2 484,2

Les investissements bruts dans les immobilisations corporelles s'élèvent à CHF 232,6 millions (exercice précédent: CHF 190,3 millions), dont CHF 226,6 millions (exercice précédent: CHF 3,1 millions) ont été financés par les revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour des fournitures transfrontalières. Au cours de l'exercice sous revue, des coûts de projet de CHF 0,1 million ont été transférés des installations en construction vers les immobilisations incorporelles en développement (exercice précédent: des immobilisations incorporelles en développement vers les installations en construction pour un montant de CHF 1,1 million). Par ailleurs, les immobilisations corporelles ont augmenté de CHF 3,7 millions en raison d'un reclassement (voir à ce sujet les explications dans la note 15).

En 2022, des immobilisations corporelles s'élevant à CHF 20,1 millions ont également été acquises par des proches (exercice précédent: CHF 14,2 millions).

Tableau des immobilisations incorporelles 2022

	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation			Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
	acquises	créées	Total	acquis	créé	Total	acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2022	11,0	4,0	15,0	191,4	-	191,4	148,7	62,8	211,5	351,1	66,8	417,9
Entrées	0,3	0,1	0,4	-	-	-	0,3	-	0,3	0,6	0,1	0,7
Sorties	-	-	-	-	-	-	-20,1	-3,0	-23,1	-20,1	-3,0	-23,1
Reclassification	-5,1	-1,2	-6,3	-	-	-	5,3	1,1	6,4	0,2	-0,1	0,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2022	6,2	2,9	9,1	191,4	-	191,4	134,2	60,9	195,1	331,8	63,8	395,6
Amortissements cumulés au 1.1.2022	-	-	-	89,4	-	89,4	128,8	52,8	181,6	218,2	52,8	271,0
Amortissements	-	-	-	6,0	-	6,0	13,1	5,8	18,9	19,1	5,8	24,9
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-20,1	-3,0	-23,1	-20,1	-3,0	-23,1
Reclassification	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2022	-	-	-	95,4	-	95,4	121,8	55,6	177,4	217,2	55,6	272,8
Valeur comptable nette au 1.1.2022	11,0	4,0	15,0	102,0	-	102,0	19,9	10,0	29,9	132,9	14,0	146,9
Valeur comptable nette au 31.12.2022	6,2	2,9	9,1	96,0	-	96,0	12,4	5,3	17,7	114,6	8,2	122,8

Tableau des immobilisations incorporelles 2021

	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation			Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
	acquises	créées	Total	acquis	créé	Total	acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2021	8,1	1,6	9,7	160,7	-	160,7	141,7	60,4	202,1	310,5	62,0	372,5
Indemnisation finale Reprise du réseau	-	-	-	31,0	-	31,0	-	-	-	31,0	-	31,0
Entrées	8,5	3,6	12,1	-	-	-	5,0	1,2	6,2	13,5	4,8	18,3
Sorties	-	-	-	-0,1	-	-0,1	-2,7	-	-2,7	-2,8	-	-2,8
Reclassification	-5,6	-1,2	-6,8	-0,2	-	-0,2	4,7	1,2	5,9	-1,1	-	-1,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2021	11,0	4,0	15,0	191,4	-	191,4	148,7	62,8	211,5	351,1	66,8	417,9
Amortissements cumulés au 1.1.2021	-	-	-	74,7	-	74,7	115,8	45,2	161,0	190,5	45,2	235,7

	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation			Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
Indemnisation finale Reprise du réseau	–	–	–	5,1	–	5,1	–	–	–	5,1	–	5,1
Amortissements	–	–	–	9,7	–	9,7	15,7	7,6	23,3	25,4	7,6	33,0
Dépréciations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–0,1	–	–0,1	–2,7	–	–2,7	–2,8	–	–2,8
Reclassification	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2021	–	–	–	89,4	–	89,4	128,8	52,8	181,6	218,2	52,8	271,0
Valeur comptable nette au 1.1.2021	8,1	1,6	9,7	86,0	–	86,0	25,9	15,2	41,1	120,0	16,8	136,8
Valeur comptable nette au 31.12.2021	11,0	4,0	15,0	102,0	–	102,0	19,9	10,0	29,9	132,9	14,0	146,9

Les investissements bruts en immobilisations incorporelles s'élèvent à CHF 24,8 millions (exercice précédent: CHF 18,3 millions), dont CHF 24,1 millions (exercice précédent: CHF 0,0 million) ont été financés par les revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour des fournitures transfrontalières. En 2022, des proches ont par ailleurs acquis des immobilisations incorporelles pour un montant de CHF 190 605 (exercice précédent: CHF 12 300).

14. Immobilisations financières

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Participations	5,6	8,5
Réserves de cotisations de l'employeur	0,9	0,5
	6,5	9,0

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

	Capital-actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	A 0,100	4,0
TSCNET Services GmbH	B 0,040	6,25
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT)	C 52,119	5,0
Pronovo AG	D 0,100	100,0
ecmt AG	E 0,100	31,0
Equigy B.V.	F 0,050	20,0

Lettres utilisées pour le lieu et la monnaie:

A = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR
 B = Munich (D) | monnaie EUR
 C = Paris (F) | monnaie EUR
 D = Frick (CH) | monnaie CHF
 E = Embrach (CH) | monnaie CHF
 F = Arnhem (NL) | monnaie EUR

En raison de changements dans l'actionnariat, la part de Swissgrid dans Joint Allocation Office (JAO) et TSCNET Services GmbH a été réduite respectivement à 4,0% et 6,25%. Chez ecmt AG, la part de Swissgrid est passée à 31,0% suite à l'acquisition d'actions. Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEné.

Suite à l'indemnisation finale des reprises de réseaux qui a eu lieu en 2021, les 18 entités provisoires ont fusionné avec Swissgrid avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Avec la fusion, les actifs et les passifs de toutes les entités provisoires ont été transférés à Swissgrid.

15. Différences de couverture

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)		Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
État au 31.12.2020	144,1	-120,8	7,3	24,5	-	55,1	-120,8	175,9
Variation 2021	122,6	150,6	8,5	-2,0	-	279,7	-	-
Indemnisation finale Reprise du réseau	-8,5	-	-	-	-	-8,5	-	-
État au 31.12.2021	258,2	29,8	15,8	22,5	-	326,3	-	326,3
Variation 2022	-107,1	346,9	134,3	-4,0	0,6	370,7	-	-
Reclassification	4,9	-8,6	-	-	-	-3,7	-	-
État au 31.12.2022	156,0	368,1	150,1	18,5	55,0¹	747,7	-	747,7
dont à court terme	55,2	-	-	4,0	-	59,2	-	59,2

¹ Le montant de CHF 55,0 millions comprend également les charges résultant de la relation d'intermédiation pour la mise en réserve de la réserve hydroélectrique à hauteur de CHF 54,4 millions.

Les valeurs négatives correspondent à des excédents; sinon, il s'agit de déficits.

Reclassification: au cours de l'exercice sous revue, il a été constaté que l'allocation des coûts et des revenus entre les segments Prestations de services système générales et Utilisation du réseau n'était pas appropriée dans le passé. En accord avec l'EiCom, l'attribution a été adaptée au moyen d'une

reclassification. Outre la modification des états de différences de couverture, la reclassification a également entraîné une augmentation des actifs immobilisés.

Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes d'évaluation, procédures juridiques) dans les notes 1, 2 et 3.

16. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Créances résultant de livraisons et de prestations	28,6	110,6
Autres créances	3,1	5,8
Comptes de régularisation actifs	8,6	3,0
Liquidités	13,9	18,4
	54,2	137,8

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Engagements résultant de livraisons et de prestations	32,9	93,6
Comptes de régularisation passifs	21,3	44,2
	54,2	137,8

Les produits et leur utilisation se présentent comme suit:

Ventes aux enchères

mio CHF	2022	2021
Part au revenu Suisse	425,4	154,7
Règlement gestion des congestions	-20,2	-17,3
Revenu net	405,2	137,4
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	-135,0	-97,1
Revenu des ventes aux enchères pour les investissements dans le réseau	-250,7	-

mio CHF	2022	2021
Revenu des ventes aux enchères non distribué	19,5	40,3

Par décision de l'EICOM en date du 9 février 2021 et en vertu du complément à la décision du 8 novembre 2022, des revenus de vente aux enchères réalisés au cours de l'exercice 2022 à hauteur de CHF 385,7 millions ont pu être versés à Swissgrid (exercice précédent: CHF 97,1 millions).

17. Créances résultant de livraisons et de prestations

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Créances résultant de livraisons et de prestations	234,6	180,8
Corrections de valeur individuelles	—	—
	234,6	180,8

18. Autres créances

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Taxe sur la valeur ajoutée	39,3	2,0
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	1,2	1,1
Autres	18,7	16,6
	59,2	19,7

Le poste Autres créances comprend les créances liées aux frais d'exécution 2022 pour la gestion des congestions, d'un montant de CHF 17,5 millions (exercice précédent: CHF 15,6 millions).

19. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Prestations délivrées non facturées	108,3	57,7
Divers	20,3	23,4
	128,6	81,1

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires ainsi que les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

20. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts	1 715,0	1 540,0
Prêts convertibles	72,1	326,7
Prêts	200,1	0,1
Total engagements financiers	1 987,2	1 866,8
dont à court terme	231,1	254,6

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,000%	2021–2026	30.06.2026
175 millions	1,100%	2022–2027	30.06.2027
150 millions	0,000%	2020–2028	30.06.2028
150 millions	0,625%	2015–2030	25.02.2030
150 millions	0,200%	2020–2032	30.06.2032
110 millions	0,050%	2021–2033	30.06.2033
125 millions	0,150%	2020–2034	30.06.2034
130 millions	0,125%	2020–2036	30.06.2036
100 millions	0,200%	2021–2040	29.06.2040
125 millions	0,050%	2019–2050	30.06.2050

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Au cours de l'exercice 2022, des remboursements partiels de prêts convertibles d'un montant de CHF 254,6 millions ont été effectués. Les prêts sont également assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont indemnisés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts ainsi que les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt (fourchette)	1 ^e année	2 ^e – 5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,36 – 3,93%	31,1	39,2	1,8

Position	Taux d'intérêt (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e – 5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts	0,00%	200,0	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leur valeur nominale.

Lignes de crédit bancaires

Les lignes de crédit autorisées totalisent CHF 400 millions et n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2022.

21. Provisions

mio CHF	Démantèlement	Frais de procédures en justice	Impôts différés	Total provisions
État au 31 décembre 2020	6,1	2,9	18,6	27,6
Formation	–	0,2	20,5	20,7
Utilisation	–	2,1	0,8	2,9
Dissolution	–	0,5	–	0,5
État au 31 décembre 2021	6,1	0,5	38,3	44,9
Formation	–	0,1	–	0,1
Utilisation	–	–	–	–
Dissolution	4,6	0,2	4,4	9,2
État au 31 décembre 2022	1,5	0,4	33,9	35,8
dont à court terme	–	0,1	–	0,1

Frais de procédures en justice

Le montant de la provision comprend les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

22. Autres engagements

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,7	0,7
Autres	0,0	1,7
	0,7	2,4

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucun engagement en cours envers la CPE Fondation de prévoyance Energie (exercice précédent: CHF 1,4 million).

23. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Prestations délivrées non facturées	79,7	101,5
Personnel et assurances du personnel	12,7	10,0
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	12,6	15,4
Impôts	13,4	16,7
	118,4	143,6

24. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

Dans sa directive 4/2018, l'ElCom a défini la méthode de décompte pour le supplément PSS. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

25. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Joint Allocation Office (JAO)

En sa qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En sa qualité d'actionnaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Equigy B.V.

En sa qualité de sociétaire d'Equigy B.V., Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2022	5,7	35,9	60,4	102,0
31.12.2021	5,8	36,5	64,3	106,6

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e – 5 ^e année	Total
31.12.2022	1,1	1,6	2,7
31.12.2021	0,8	1,6	2,4

26. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments s'élève à EUR 121,3 millions (exercice précédent: EUR 36,1 millions), et les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2022 atteignent EUR 5,4 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement positives d'un montant de EUR 13,4 millions).

27. Prévoyance professionnelle

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance

mio CHF	Excédent/ Découvert	Part économique de l'organisation		Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2022	31.12.2021			2022	2021
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture / découvert (CPE)	–	–	–	–	11,0	11,0	–
Institution de prévoyance sans excédent/découvert (CPE)	–	–	–	–	–	–	10,1
Total	–	–	–	–	11,0	11,0	10,1

Swissgrid est affiliée à la caisse de prévoyance commune chez la CPE Fondation de prévoyance Energie. Pour cette raison, il est impossible de déterminer un avantage économique ou un engagement économique sur la base du contrat d'affiliation individuel. Au 31 décembre 2022, la caisse de prévoyance commune présentait un degré de couverture de 107,7% (exercice précédent: 125,2%).

28. Transactions avec des proches

Transactions avec des proches en mio CHF	2022	2021
Total des produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	421,3	332,8
dont Utilisation du réseau	330,9	243,6
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	42,4	36,6
dont Pertes de transport	34,0	36,2
dont Énergie réactive	14,0	16,3
Autre produit d'exploitation	0,1	0,1
Charges d'approvisionnement et charges d'exploitation		
Charges d'approvisionnement	578,4	242,9
dont Utilisation du réseau	3,0	33,1
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	506,3	178,9
dont Pertes de transport	43,3	23,9
dont Énergie réactive	4,9	7,0
dont Réserve d'électricité	20,9	–
Charges de matériel et prestations de tiers	14,4	12,7
Autres charges d'exploitation	2,4	4,4
Produits financiers		
Charges financières	1,5	24,6
Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF	2022	2021
Actifs		
Créances résultant de livraisons et de prestations	94,4	80,6
Comptes de régularisation actifs	17,8	19,5
Passifs		
Prêts convertibles et prêts	42,6	165,7
Engagements résultant de livraisons et de prestations	181,9	84,8
Comptes de régularisation passifs	12,1	43,7

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1.

29. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2022

n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2022 ont été approuvés le 19 avril 2023 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Rapport de l'auditeur



Rapport de l'auditeur

A l'Assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Swissgrid SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, l'évolution des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers (pages 38 à 71) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des états financiers de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2022, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de 125.2 Mio. CHF. La variation des différences de couverture s'élève à +370.7 Mio. CHF.

L'EBIT devant être indiqué dans les états financiers de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les états financiers.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des états financiers Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI/OIRH), à la note «3. Procédures juridiques» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Variation des différences de couverture par segment) ainsi qu'à la note «15. Différences de couverture».

Notre approche

- Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:
- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les états financiers.



Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2022, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de 987.1 Mio. CHF. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à 866.2 Mio. CHF.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des états financiers Swiss GAAP RPC à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Rapport sectoriel 2022) ainsi qu'à la note «5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApE».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les états financiers en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers conformément aux Swiss GAAP FER, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis,

quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

KPMG AG

Silvan Jurt
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Beatriz Vazquez
Expert-réviseur agréée

Bâle, 19 avril 2023

KPMG AG, Grosspeteranlage 5, CH-4002 Bâle

© 2023 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires net	3	987,1	715,1
Autre produit d'exploitation	4	19,7	17,1
Variation des différences de couverture		365,7	260,0
Prestations propres à l'actif		20,2	17,3
Total des produits d'exploitation		1 392,7	1 009,5
Charges d'approvisionnement	3	866,2	417,5
Marge brute		526,5	592,0
Charges de matériel et prestations de tiers	5	104,3	94,5
Charges de personnel	6	117,0	105,9
Autres charges d'exploitation	7	29,3	28,0
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations		275,9	363,6
Amortissements sur immobilisations corporelles		120,1	129,3
Amortissements sur immobilisations incorporelles		41,5	51,2
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		114,3	183,1
Produits financiers		1,7	0,9
Charges financières		14,7	53,5
Résultat avant impôts		101,3	130,5
Impôts sur le bénéfice		20,2	25,8
Bénéfice de l'exercice		81,1	104,7

Comptes annuels statutaires

Bilan

Actifs

mio CHF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Liquidités		172,8	272,6
Créances résultant de livraisons et de prestations	8	234,6	180,8
Autres créances	9	59,2	19,7
Stocks		1,1	1,2
Comptes de régularisation actifs	10	128,6	81,1
Déficits à court terme		59,2	4,2
Actifs détenus à titre fiduciaire	11	54,2	137,8
Actif circulant		709,7	697,4
Immobilisations financières		0,9	0,5
Participations	12	5,6	8,5
Immobilisations corporelles	13	2 209,9	2 320,2
Immobilisations incorporelles	14	272,9	313,6
Déficits à long terme		654,8	293,4
Actif immobilisé		3 144,1	2 936,2
Actif		3 853,8	3 633,6

Passifs

mio CHF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Engagements résultant de livraisons et de prestations	15	393,4	206,4
Engagements financiers à court terme	18	231,1	254,6
Autres engagements	16	0,7	2,4
Comptes de régularisation passifs	17	118,4	143,6
Provisions à court terme	19	0,1	0,2
Passifs détenus à titre fiduciaire	11	54,2	137,8
Fonds de tiers à court terme		797,9	745,0
Engagements financiers à long terme	18	1 756,1	1 612,2
Provisions à long terme	19	1,8	6,4

mio CHF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Fonds de tiers à long terme		1 757,9	1 618,6
Fonds de tiers		2 555,8	2 363,6
Capital-actions	20	334,5	334,5
Réserve légale issue du capital		430,1	430,1
Réserves issues d'apports de capital		430,1	430,1
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Réserves facultatives issues du bénéfice		531,8	503,8
Bénéfice au bilan		531,8	503,8
Report à nouveau		450,7	399,1
Bénéfice de l'exercice		81,1	104,7
Fonds propres		1 298,0	1 270,0
Passif		3 853,8	3 633,6

Comptes annuels statutaires

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2022	2021
Bénéfice de l'exercice		81,1	104,7
Charges financières		14,7	53,5
Produits financiers		-1,7	-0,9
Impôts sur les bénéfices		20,2	25,8
Amortissements		159,8	180,5
Bénéfice / Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		1,8	-
Variation des stocks		0,1	-
Variation des provisions		-4,7	-2,4
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-53,8	-55,3
Variation des autres créances		-39,5	-5,5
Variation des comptes de régularisation actifs		-47,5	-14,2
Variation des différences de couverture		-420,1	-260,0
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		187,0	112,0
Variation des autres engagements		-1,7	-0,5
Variation des comptes de régularisation passifs		-22,0	53,5
Intérêts perçus		0,2	-
Impôts payés		-23,2	-19,0
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		-149,3	172,2
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-232,6	-190,3
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		226,6	3,1
Investissements nets dans des immobilisations corporelles		-6,0	-187,2
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		-	1,1
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-24,8	-18,3
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		24,1	-
Investissements nets en immobilisations incorporelles		-0,7	-18,3
Investissements dans des participations		-0,5	-
Désinvestissements Placements financiers		2,7	-
Dividendes reçus		0,6	0,5
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-3,9	-203,9
Variation des engagements financiers à court terme		-54,6	-170,9

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2022	2021
Souscription d'emprunts		175,0	360,0
Intérêts payés		-13,9	-47,0
Dividendes versés		-53,1	-37,9
Flux de trésorerie des activités de financement		53,4	104,2
Variation des liquidités		-99,8	72,5
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		272,6	200,1
Liquidités à la fin de l'exercice		172,8	272,6
Variation des liquidités		-99,8	72,5

Comptes annuels statutaires

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA, Aarau, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements monétaires à court terme comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le poste Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. Des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent donc être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les activités définies dans l'ordonnance sur l'instauration d'une réserve hydroélectrique (OIRH), il s'agit, conformément aux dispositions de la présentation des comptes, d'activités d'intermédiation, raison pour laquelle seule la valeur des prestations fournies par l'entreprise elle-même est présentée dans le segment Réserve d'électricité.

Activités visées par la LApEI / OIRH

Différences de couverture (excédents et déficits)

En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture

attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à l'article 13 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Il est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue (=WACC_{t+0}), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital WACC_{t+2}, plus les impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital WACC, selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les coûts moyens pondérés du capital fixés par les autorités sur la base de cette méthode de calcul sont de 3,83% pour 2022 (WACC_{t+0}) et de 4,13% pour 2024 (WACC_{t+2}).

EBIT selon l'OIRH

Pour le segment Réserve d'électricité, il s'ensuit un résultat avant intérêts et impôts (EBIT) neutre, en raison du principe de couverture des coûts imposé par la loi.

Imputabilité des coûts d'exploitation et de capital

L'ECom a le droit de vérifier a posteriori l'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes, dont l'utilisation est susceptible de se prolonger et qui ne sont utilisées qu'en association avec un élément de l'actif immobilisé, sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique

estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les pertes de fusion (goodwill) résultant des fusions au 3 janvier 2013 et au 5 décembre 2015 sont également inscrites à ce poste du bilan. Le goodwill est amorti sur vingt ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes de dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction ou des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Participations

Les participations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital, mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital, mais qui ont un impact significatif.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisés pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires

auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Dans le cas contraire, les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts courants sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir de futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses susceptibles d'influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent nécessiter des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont également influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Voir également à ce sujet les commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEl» dans la note 1 ainsi que les explications données dans la

note 25.

3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2022 sur tous les segments s'élève à CHF 987,1 millions. Cela représente une augmentation de CHF 272,0 millions par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à CHF 715,1 millions. Cette hausse est due à l'augmentation des revenus tarifaires dans le segment Utilisation du réseau (CHF 115,1 millions), à l'augmentation des revenus provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan dans le segment Prestations de services système générales (CHF 73,6 millions) ainsi qu'à l'augmentation des revenus de ventes aux enchères destinés à couvrir les coûts imputables du réseau de transport (CHF 74,6 millions). En vertu de la décision de l'EiCom en date du 8 novembre 2022, les revenus de ventes aux enchères perçus en 2022 ont été affectés en premier lieu non seulement au segment Utilisation du réseau, mais aussi aux segments Prestations de services système générales et Pertes de transport.

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 866,2 millions, ont augmenté de CHF 448,7 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 417,5 millions). Cette augmentation est principalement due à une hausse des coûts de CHF 345,0 millions pour la mise en réserve de la puissance de réglage et de l'énergie PSS dans le segment Prestations de services système générales, ainsi qu'à des coûts d'acquisition plus élevés pour les pertes de transport à hauteur de CHF 156,7 millions. L'augmentation de ces coûts est principalement due à la hausse constante des prix de l'électricité provoquée par les événements géopolitiques et les capacités limitées de certaines centrales électriques. En revanche, les coûts dans les segments Utilisation du réseau et Énergie réactive ont diminué de CHF 47,9 millions au total. Outre la baisse des coûts de redispatch national et des coûts d'acquisition de l'énergie réactive, aucune indemnisation ultérieure n'a été versée aux anciens propriétaires de réseau de transport en 2022.

De plus amples informations concernant les différents segments, y compris les répercussions sur les différences de couverture, se trouvent dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC dans la note 4.

4. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2022	2021
Règlement gestion des congestions	17,5	15,6
Autres	2,2	1,5
	19,7	17,1

5. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2022	2021
Entretien du réseau	18,3	19,1

mio CHF	2022	2021
Commande des installations de réseau	0,4	0,4
Autres prestations dans le secteur du réseau	25,8	23,7
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	49,5	38,7
Démantèlement d'éléments de réseau	-4,6	0,0
Maintenance matériel et logiciels	14,9	12,6
	104,3	94,5

Les autres prestations dans le secteur du réseau comportent les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte. En raison de la mise en œuvre conséquente des mesures issues de la Stratégie 2022, le poste Prestations de projet, conseil et prestations en nature a augmenté par rapport à l'exercice précédent. La diminution du poste Démantèlement des éléments de réseau est une conséquence d'une nouvelle estimation du besoin en provision d'une obligation de démantèlement.

6. Charges de personnel

mio CHF	2022	2021
Salaires, bonus, allocations	93,7	84,9
Assurances du personnel	18,6	17,2
Autres charges de personnel	4,7	3,8
	117,0	105,9

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires ainsi que les contributions aux frais de restauration à l'extérieur des collaboratrices et collaborateurs. Le nombre moyen de postes à temps plein était supérieur à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

7. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2022	2021
Loyers	9,2	9,4
Rentes de droit de superficie	4,8	4,8
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	2,9	3,2
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,9	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	1,7	0,8
Taxes, redevances, concessions	3,7	4,1
Assurances	2,3	1,8

mio CHF	2022	2021
Autres frais d'administration	3,8	3,1
	29,3	28,0

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes, y compris les cotisations salariales à la prévoyance du personnel éventuellement déduites. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2022 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 72 700, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 57 500 et CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

8. Créances résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2022, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 63,6 millions (exercice précédent: CHF 55,5 millions).

9. Autres créances

Le poste Autres créances comprend les créances liées aux frais d'exécution 2022 pour la gestion des congestions, d'un montant de CHF 17,5 millions (exercice précédent: CHF 15,6 millions).

10. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Prestations délivrées non facturées	108,3	57,7
Divers	20,3	23,4
	128,6	81,1

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires ainsi que les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

11. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Par décision de l'ECom du 9 février 2021 et en vertu du complément à la décision du 8 novembre 2022, des revenus de vente aux enchères réalisés au cours de l'exercice 2022 à hauteur de CHF 385,7 millions ont pu être versés à Swissgrid (exercice précédent: CHF 97,1 millions). Ce poste du bilan, qui s'élève à CHF 54,2 millions, est inférieur de CHF 83,6 millions à celui de l'exercice précédent (CHF 137,8 millions). Cette diminution s'explique par la baisse du montant des créances en cours et

des engagements résultant de livraisons et de prestations au 31 décembre 2022.

12. Participations

		Capital-actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	A	0,100	4,0
TSCNET Services GmbH	B	0,040	6,25
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT)	C	52,119	5,0
Pronovo AG	D	0,100	100,0
ecmt AG	E	0,100	31,0
Equigy B.V.	F	0,050	20,0

Lettres utilisées pour le lieu et la monnaie:

A = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR

B = Munich (D) | monnaie EUR

C = Paris (F) | monnaie EUR

D = Frick (CH) | monnaie CHF

E = Embrach (CH) | monnaie CHF

F = Arnhem (NL) | monnaie EUR

En raison de changements dans l'actionnariat, la part de Swissgrid dans Joint Allocation Office (JAO) et TSCNET Services GmbH a été réduite respectivement à 4,0% et 6,25%. Chez ecmt AG, la part de Swissgrid est passée à 31,0% suite à l'acquisition d'actions. Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEn.

Suite à l'indemnisation finale des reprises de réseaux qui a eu lieu en 2021, les 18 entités provisoires ont fusionné avec Swissgrid avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Avec la fusion, les actifs et les passifs de toutes les entités provisoires ont été transférés à Swissgrid.

13. Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Installations en construction	241,7	457,0
Sous-stations	702,1	712,2
Lignes	1 098,4	978,5

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Terrains et bâtiments	161,2	163,9
Autres immobilisations corporelles	6,5	8,6
	2 209,9	2320,2

14. Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations incorporelles en développement	9,1	14,9
Droits d'utilisation	67,1	71,9
Logiciels	17,7	29,9
Pertes de fusion (goodwill)	179,0	196,9
	272,9	313,6

15. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2022, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 216,8 millions (exercice précédent: CHF 98,8 millions). Au 31 décembre 2022, il n'existe aucun engagement envers l'organe de révision externe (exercice précédent: CHF 59 370).

16. Autres engagements

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,7	0,7
Autres	0,0	1,7
	0,7	2,4

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucun engagement en cours envers la CPE Fondation de prévoyance Energie (exercice précédent: CHF 1,4 million).

17. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Prestations délivrées non facturées	79,7	101,5
Personnel et assurances du personnel	12,7	10,0
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	12,6	15,4

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Impôts	13,4	16,7
	118,4	143,6

18. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts	1 715,0	1 540,0
Prêts convertibles	72,1	326,7
Prêts	200,1	0,1
Total engagements financiers	1 987,2	1 866,8
dont à court terme	231,1	254,6

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,000%	2021–2026	30.06.2026
175 millions	1,100%	2022–2027	30.06.2027
150 millions	0,000%	2020–2028	30.06.2028
150 millions	0,625%	2015–2030	25.02.2030
150 millions	0,200%	2020–2032	30.06.2032
110 millions	0,050%	2021–2033	30.06.2033
125 millions	0,150%	2020–2034	30.06.2034
130 millions	0,125%	2020–2036	30.06.2036
100 millions	0,200%	2021–2040	29.06.2040
125 millions	0,050%	2019–2050	30.06.2050

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Au cours de l'exercice 2022, des remboursements partiels de prêts convertibles d'un montant de CHF 254,6 millions ont été effectués. Les prêts sont également assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont indemnisés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts, les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme

suït:

Prêts et prêts convertibles

Position	Taux d'intérêt (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e – 5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,36 – 3,93%	31,1	39,2	1,8
Prêts	0,00%	200,0	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2022, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 70,4 millions (exercice précédent: CHF 220,9 millions).

19. Provisions

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Démantèlement	1,5	6,1
Frais de procédures en justice	0,4	0,5
Total provisions	1,9	6,6
dont à court terme	0,1	0,2

Frais de procédures en justice

Le montant de la provision comprend les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

20. Capital-actions et réserves issues des apports de capitaux

Le capital-actions se compose de 334 495 151 actions nominatives (exercice précédent: 334 495 151) entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

21. Relations d'intermédiation

Le segment Réserve d'électricité a été nouvellement introduit au cours de l'exercice sous revue suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur une réserve d'hiver. C'est dans ce segment que sont traités les mandats réglementés par l'OIRH pour l'utilisation de la réserve d'énergie hydraulique ainsi que celle des centrales de réserve, des groupes électrogènes de secours mis en commun et des installations chaleur-force (installations CCF). Le financement sera assuré par les recettes tarifaires. En vertu des dispositions relatives à la présentation des comptes, ces activités sont des activités d'intermédiation, raison pour laquelle seule la valeur des prestations fournies par l'entreprise elle-même est indiquée

dans le segment Réserve d'électricité.

Les charges résultant de l'activité d'intermédiation pour la mise en réserve de l'énergie hydraulique s'élèvent à CHF 54,4 millions pour l'exercice sous revue.

22. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments s'élève à EUR 121,3 millions (exercice précédent: EUR 36,1 millions), et les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2022 atteignent EUR 5,4 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement positives d'un montant de EUR 13,4 millions).

23. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

Dans sa directive 4/2018, l'ECom a défini la méthode de décompte pour le supplément PSS. La mise en oeuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

24. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Joint Allocation Office (JAO)

En sa qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En sa qualité d'actionnaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Equigy B.V.

En sa qualité de sociétaire d'Equigy B.V., Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

Engagements de leasing

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e – 5 ^e année	Total
31.12.2022	1,1	1,6	2,7
31.12.2021	0,8	1,6	2,4

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e – 10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2022	5,7	35,9	60,4	102,0
31.12.2021	5,8	36,5	64,3	106,6

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

25. Procédures juridiques

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'EiCom approuve leur imputation dans les tarifs. L'EiCom a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Actuellement, l'EiCom n'a ouvert aucune procédure ayant pour objet l'examen des coûts imputables de Swissgrid. Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être considérées comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid, si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

26. Honoraires de révision

En 2022, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 165 000 (exercice précédent: CHF 213 000). Aucun autre service n'a été sollicité au cours de l'exercice sous revue (exercice

précédent: CHF 10 000).

27. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2022 ne s'est produit après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2022 ont été approuvés le 19 avril 2023 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Comptes annuels statutaires

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2022	2021
Report de l'exercice précédent	450 691 734,63	399 085 757,72
Bénéfice de l'exercice	81 051 549,66	104 716 744,90
Bénéfice au bilan	531 743 284,29	503 802 502,62
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	–	–
Versement de dividendes	48 205 383,76	53 110 767,99
Report à nouveau	483 537 900,53	450 691 734,63
Total affectation	531 743 284,29	503 802 502,62

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Aarau, le 19 avril 2023

Pour le Conseil d'administration:

Adrian Bult, Président

Comptes annuels statutaires

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (ou pages 77 à 95) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.



Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2022, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de 114.3 Mio. CHF. La variation des différences de couverture s'élève à CHF +365.7 Mio. CHF.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI) ainsi qu'à la note «24. Procédures juridiques».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;

Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2022, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de 987.1 Mio. CHF. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à 866.2 Mio. CHF.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» ainsi qu'à la note «3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement».

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Silvan Jurt
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Beatriz Vazquez
Expert-réviser agréée

Bâle, 19 avril 2023

KPMG AG, Grosspeteranlage 5, CH-4002 Bâle

© 2023 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

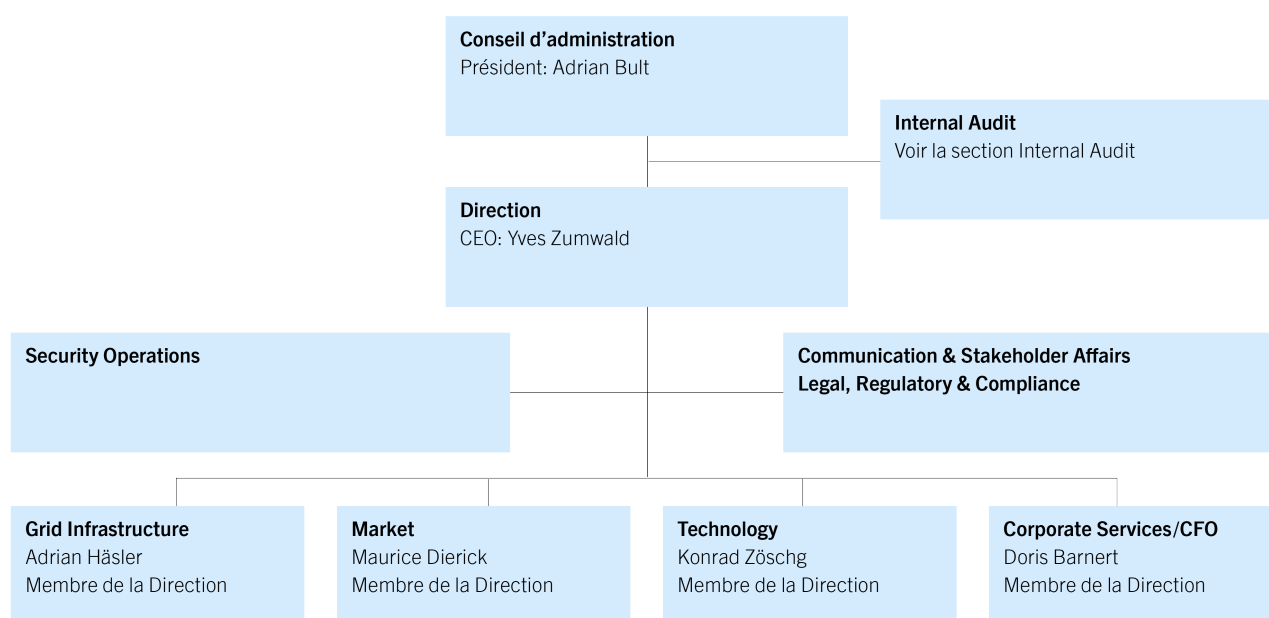
Gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) accordent une grande importance à une bonne gouvernance d'entreprise (Corporate Governance). Les informations ci-après reposent sur le «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance». Sauf mention contraire, toutes les indications se réfèrent à la date du 31 décembre 2022.

Structure d'entreprise et actionnariat

Structure d'entreprise

La structure opérationnelle de l'entreprise Swissgrid est la suivante:



Les participations de Swissgrid sont détaillées au chiffre 12 de l'annexe aux comptes annuels statutaires. Swissgrid détient 100% des actions de la filiale non consolidée Pronovo AG. La société Pronovo AG est, en vertu de l'art. 64 de la loi sur l'énergie, l'organe d'exécution compétent dans les domaines de la garantie d'origine, le système de rétribution de l'injection (SRI et RPC), les rétributions uniques ainsi que le financement des frais supplémentaires. Elle est également responsable de l'encaissement du supplément réseau. Pronovo AG établit ses propres rapports annuels qui sont consultables sur www.pronovo.ch.

Actionnaires

Les entreprises suivantes sont actionnaires de Swissgrid au 31 décembre 2022: Aare Versorgungs AG (AVAG), Alpiq Suisse SA, Axpo Power AG, Axpo Solutions AG, Azienda elettrica ticinese, Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA, BKW Energie AG, BKW Netzbeteiligung AG, CKW AG, Electra-Massa AG, Elektrizitätswerk der Stadt Zürich, Elektrizitätswerk Obwalden, EnAlpin AG, Engadiner Kraftwerke AG, FMV SA, Forces Motrices de Mauvoisin SA, Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL), General Electric Technology GmbH, Grande Dixence SA, IWB Industrielle Werke Basel, Kanton Graubünden,

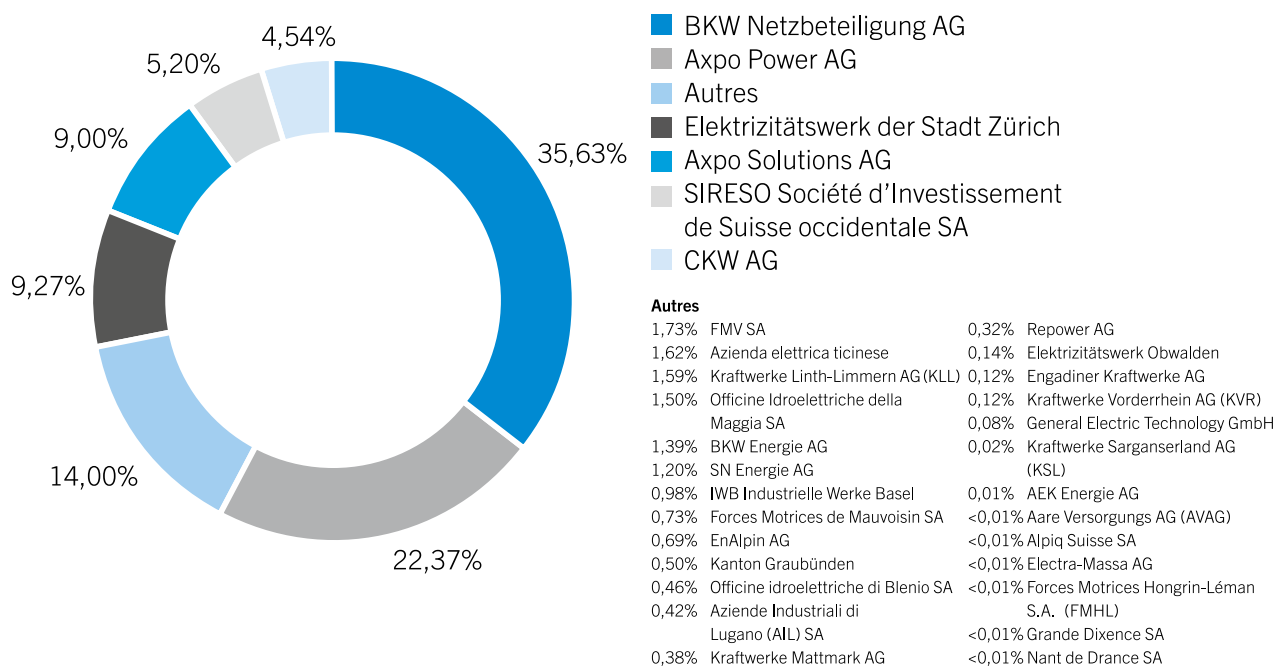
Kraftwerke Linth-Limmern AG (KLL), Kraftwerke Mattmark AG, Kraftwerke Sarganserland AG (KSL), Kraftwerke Vorderrhein AG (KVR), Nant de Drance SA, Officine Idroelettriche della Maggia SA, Officine idroelettriche di Blenio SA, Repower AG, SIRESO Société d'Investissement de Suisse occidentale SA et SN Energie AG. Conjointement, elles détiennent 100% du capital-actions de Swissgrid au 31 décembre 2022. Swissgrid est détenue en majorité, directement ou indirectement, par les cantons et les communes. La structure actuelle de l'actionariat est consultable sur www.swissgrid.ch.

Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

Structure de l'actionariat de Swissgrid

État au 31 décembre 2022 (tous les chiffres ont été arrondis)



Structure du capital

Capital et restriction de la transmissibilité

Le capital-actions ordinaire au 31 décembre 2022 était composé de 334 495 151 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (dont 167 247 576 actions nominatives A et 167 247 575 actions nominatives B). Le capital-actions conditionnel était composé au 31 décembre 2022 de maximum 112 939 487 actions nominatives à libérer entièrement (actions nominatives A et B à parts égales) d'une valeur nominale unitaire de CHF 1. Le capital-actions conditionnel est lié aux prêts convertibles utilisés par Swissgrid pour financer le transfert du réseau de transport. Les créanciers peuvent exercer leurs droits de conversion pendant une durée maximale de vingt ans. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires sont exclus. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires sont eux aussi exclus puisque les obligations convertibles servent à financer l'acquisition des sociétés gestionnaires de réseau ou d'installations apportées comme apport en nature ou à améliorer simplement et rapidement la dotation en capital de Swissgrid.

Il n'y a pas de capital autorisé. Conformément à l'art. 18 al. 5 LAPeI, les actions de la société ne peuvent pas être cotées en bourse. Le Conseil d'administration gère un registre des actions dans lequel

il consigne les noms et adresses des propriétaires et usufruitiers. Dans les rapports avec la société, seules les personnes inscrites au registre des actions sont reconnues comme actionnaires ou usufruitiers et peuvent exercer les droits d'actionnaires. Le droit de participer et l'autorisation de représentation à l'Assemblée générale sont déterminés par l'état des inscriptions dans le registre des actions le 20^e jour avant ladite assemblée. En vertu de l'art 18 al. 3 LApEI, le capital-actions et les droits de vote qui y sont liés doivent appartenir en majorité, directement ou indirectement, aux cantons et aux communes. En cas de transferts d'actions (vente, donation, exercice de droits de préemption et de droits d'achat, etc.), ces majorités doivent être garanties. Si une transaction prévue s'oppose à l'une de ces exigences de majorité, l'approbation par le Conseil d'administration doit impérativement être refusée. Il n'existe ni bons de participation ni bons de jouissance. De plus, aucune option n'a été émise.

Modifications du capital

De plus amples informations sur le capital-actions et les modifications du capital des deux dernières années figurent dans l'aperçu sur l'évolution des fonds propres dans les comptes annuels Swiss GAAP RPC.

Conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration, autres activités et liens d'intérêt



De gauche à droite et de haut en bas: Adrian Bult, Regula Wallimann, Felix Graf, Markus Kägi, Martin Koller, Benedikt Loepfe, Claude Nicati, Roberto Pronini, Stefan Witschi



Adrian Bult

Président, membre indépendant, né en 1959, nationalité suisse

Adrian Bult, lic. oec., est membre depuis 2006 et est président du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2012. De 2007 à 2012, Adrian Bult était membre de la Direction (COO) d'Avaloq Evolution AG. Jusqu'en 2007, il était responsable informatique chez Telecom PTT, avant de devenir membre de la Direction du groupe Swisscom, tout d'abord en tant que CIO, puis en tant que CEO de Swisscom Fixnet et finalement en tant que CEO de Swisscom Mobile. Auparavant, il était membre de la Direction d'IBM Suisse.

Liens d'intérêt Président du Conseil de banque de la Banque cantonale de Bâle; président du Conseil d'administration d'AdNovum AG, de Nevis Security AG, de GARAIO REM AG et de Amrop Executive Search AG; membre du Conseil d'administration d'Alfred Müller AG et de SWICA.



Regula Wallimann

Vice-présidente, membre indépendant, née en 1967, nationalité suisse

Regula Wallimann, lic. oec. HSG, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2017. Elle est conseillère financière indépendante depuis avril 2017. Elle a auparavant travaillé pendant vingt-quatre ans pour KPMG AG. De 2003 à 2017, en tant que Global Lead Partner, elle était responsable du contrôle de sociétés internationales et a dirigé des équipes d'audit, notamment dans les domaines de

la fiscalité, de l'informatique, de la trésorerie et de la compliance.

Liens d'intérêt Membre du Conseil d'administration de Straumann Holding SA, de l'Institut Straumann SA, d'Adecco Group SA, d'Helvetia Holding SA, d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA et d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA; membre du comité directeur de l'Institut für Accounting, Controlling und Auditing ACA-HSG de l'Université de Saint-Gall.



Felix Graf

Administrateur, membre indépendant, né en 1967, nationalité suisse

Felix Graf, Dr en sciences naturelles EPF (physique), est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2022. Il est CEO de l'entreprise NZZ depuis 2018. Au sein de CKW AG, il a été CEO de 2014 à 2018, chef du secteur Énergie et membre de la direction de 2011 à 2014 et, de 2014 à 2018, également membre de la direction du groupe Axpo Holding. Auparavant, il a occupé des postes de direction chez Teleclub, Swisscom et McKinsey.

Liens d'intérêt président du Conseil d'administration de DAAily platforms AG; vice-président du Conseil d'administration de The Market Media AG; membre du Conseil d'administration de SwissMediaForum AG et de CH Media Holding; membre du comité directeur de la Schweizerische Management Gesellschaft (Société suisse de management).



Markus Kägi

Administrateur, représentant cantonal, né en 1954, nationalité suisse

Markus Kägi, titulaire du Zürcher Notarpatent (brevet de notaire), est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2019. De 2007 à 2019, il a été conseiller d'État du canton de Zurich et chef de la Direction des travaux. Il a été également président du Conseil d'État du canton de Zurich en 2012/2013 et 2017/2018. Auparavant, il a été médiateur (Ombudsmann) du canton de Zurich de 1996 à 2007 avant de présider l'Institut Médiateur européen de 2005 à 2007. De 1991 à 1996, il a siégé au Grand Conseil du canton de Zurich qu'il a présidé en 1995/1996.

Liens d'intérêt Aucun.



Martin Koller

Administrateur, représentant de la branche, né en 1978, de nationalité suisse

Martin Koller, licencié en économie publique de l'Université de Zurich, Dr en sciences économiques EPF, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2022. Depuis 2012, il exerce différentes fonctions au sein du groupe Axpo, dont celle de Head Group Strategy & Economics depuis 2022. Entre 2007 et 2010, respectivement 2012, il a travaillé en tant qu'économiste pour La Poste suisse et l'EPF de Zurich.

Liens d'intérêt Expert Fellow chez Swiss Economics.



Benedikt Loepfe

Administrateur, représentant de la branche, né en 1967, nationalité suisse

Benedikt Loepfe, ingénieur électricien diplômé EPF, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2021. Depuis septembre 2020, il est directeur de l'Elektrizitätswerk der Stadt Zürich (ewz). Il dirigeait auparavant le secteur Réseaux (de 2014 à 2019) et le secteur Énergie (2019/2020) chez ewz. De 2011 à 2015, il a été directeur général de Curtiss-Wright Antriebstechnik GmbH à Neuhausen et de 3d-Radar à Oslo.

Liens d'intérêt Président du Conseil d'administration de Smart Grid Solutions AG; administrateur de Rico Sicherheitstechnik AG, de Kraftwerke Oberhasli AG (KWO AG), d'Officine Idroelettrica di Blenio SA (Ofible SA), d'Officine Idroelettrica della Maggia SA (OFIMA SA), de Kraftwerke Hinterrhein AG (KHR AG) et de diverses autres participations d'ewz dans des centrales électriques.



Claude Nicati

Administrateur, représentant cantonal, né en 1957, nationalité suisse

Claude Nicati, lic. iur., avocat, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2014. Il exerce en tant qu'avocat indépendant au sein du cabinet Étude d'avocat-e-s NVLE. De 2009 à 2013, il a été conseiller d'État du canton de Neuchâtel et chef du Service de l'aménagement du territoire. De 1997 à 2001, il a été juge d'instruction du canton de Neuchâtel avant de devenir procureur général suppléant de la Confédération de 2001 à 2009. Auparavant, il a occupé différents postes de direction dans la police communale et cantonale.

Liens d'intérêt Membre du comité directeur de Caritas, de la Fondation Aide aux Enfants, de la Fondation PlanetSolar et de l'Ordre des Avocats neuchâtelois; secrétaire de la commission de droit administratif de l'Union Internationale des Avocats (UIA).



Roberto Pronini

Administrateur, représentant de la branche, né en 1968, nationalité suisse

Roberto Pronini, Dr. Ing. EPF, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2021.

Depuis 2009, il est directeur (CEO) de l'Azienda Elettrica Ticinese (AET). De 2000 à 2009, il a été sous-directeur de l'AET. Il a auparavant occupé différentes fonctions chez AET à compter de 1997.

Liens d'intérêt Président du Conseil d'administration de Officine Idroelettriche di Blenio SA (Ofible SA), de Lucendro SA et de Parco eolico San Gottardo SA; administrateur de Ritom SA et de diverses autres participations de l'AET dans des centrales électriques; membre du directoire de l'Association des entreprises électriques suisses AES et de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux ASAE; membre du comité national CIGRE.



Stefan Witschi

Administrateur, représentant de la branche, né en 1970, nationalité suisse

Stefan Witschi, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en électricité HES Bienne, MBA in Integrated Management, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2021. Depuis 2015, il est responsable Gestion du réseau de distribution et membre de la direction Réseaux chez BKW Energie AG. Auparavant, il a occupé différentes fonctions au sein de BKW Energie AG à compter de 1996.

Liens d'intérêt Président du Conseil d'administration de NIS AG; administrateur de AEK Energie AG,

Onyx Energie AG et CC Energie SA; membre du Conseil de fondation de la Caisse de pension BKW; président de la Commission de gestion commerciale du réseau de l'AES, membre de la Commission de régulation de l'AES.

Démissions au cours de l'exercice sous revue

Isabelle Moret, en date du 18 mai 2022

Kerem Kern, en date du 18 mai 2022

Nouvelles élections au cours de l'exercice sous revue

Felix Graf, en date du 18 mai 2022

Martin Koller, en date du 18 mai 2022

Élection et durée de mandat

Le Conseil d'administration se compose d'au moins trois membres élus. La majorité des membres et le président doivent remplir les critères d'indépendance prescrits par l'art. 18 al. 7 de la LApEI. Le Conseil d'administration est généralement élu lors de l'Assemblée générale ordinaire pour une durée d'un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration prend fin le jour de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Tous les cantons réunis ont le droit de déléguer et de révoquer deux membres du Conseil d'administration de la société (art. 18 al. 8 LApEI). Les membres du Conseil d'administration peuvent être réélus à tout moment. Le Conseil d'administration est chargé de sa propre constitution. Il désigne sa présidente ou son président, sa vice-présidente ou son vice-président ainsi que la ou le secrétaire. Ce dernier poste ne doit pas être forcément celui d'un membre du Conseil d'administration.

Organisation interne

Le Conseil d'administration assume la conduite suprême de la société et la surveillance de la gestion. Il représente la société à l'extérieur et gère toutes les affaires qui ne sont pas confiées à un autre organe de la société par la loi, les statuts ou des règlements. Le Conseil d'administration peut transférer, compte tenu des prescriptions légales d'indépendance (art. 18 al. 7 LApEI), tout ou partie de la gestion ainsi que la représentation de la société à une ou plusieurs personnes, à des membres du Conseil d'administration ou à des tiers, qui ne doivent pas être forcément des actionnaires. Il décrète le règlement d'organisation et régit les rapports contractuels correspondants. Les compétences du Conseil d'administration et de la Direction sont régies par le règlement d'organisation. Les membres du Conseil d'administration n'assument aucune fonction exécutive au sein de Swissgrid. Le Conseil d'administration s'est réuni à onze reprises au cours de l'exercice passé.

Comités du Conseil d'administration

Afin d'intégrer de manière ciblée les compétences professionnelles et les expériences très diverses de chacun de ses membres dans la prise de décisions ou pour observer son devoir de surveillance par l'établissement d'un rapport, le Conseil d'administration a créé trois comités qui le soutiennent dans ses activités de gestion et de contrôle en étroite collaboration avec la Direction: le comité Stratégie, le comité Finances et révision et le comité Personnel et rémunération. Les missions et compétences des comités du Conseil d'administration sont régies en détail par le règlement d'organisation.

Comité Stratégie

Le comité Stratégie soutient le Conseil d'administration dans le processus stratégique. Il examine les fondements stratégiques à la demande du Conseil d'administration et contrôle régulièrement la stratégie pour le compte de celui-ci. Ce comité rend des avis sur les demandes concernant les

questions stratégiques. Le comité Stratégie s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice passé et a effectué un voyage d'étude chez un gestionnaire de réseau de transport étranger.

Membres:

- Adrian Bult (présidence, depuis 2012)
- Claude Nicati (depuis 2014)
- Roberto Pronini (depuis le 18 mai 2021)
- Martin Koller (depuis le 18 mai 2021)

Changements au cours de l'exercice sous revue:

- Kerem Kern (départ le 18 mai 2022)

Comité Finances et révision

Le comité Finances et révision soutient le Conseil d'administration dans sa fonction de haute surveillance en ce qui concerne l'intégralité des comptes, le respect des prescriptions légales, la qualification ainsi que les prestations de l'organe de révision externe. Le comité Finances et révision évalue l'adéquation du rapport financier, du système de contrôle interne et de la surveillance générale des risques opérationnels. Il veille également à ce que l'organe de révision externe reçoive régulièrement toutes les informations relatives à la situation financière et à la marche des affaires. Il surveille les travaux de l'audit interne. Enfin, il effectue les travaux préparatoires nécessaires pour le choix ou la révocation de l'organe de révision externe ainsi que pour l'organisation et la conduite de l'audit interne. Le comité Finances et révision s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice passé.

Membres:

- Regula Wallimann (présidence, depuis 2017)
- Adrian Bult (depuis 2021)
- Stefan Witschi (depuis 2021)

Changements au cours de l'exercice sous revue:

aucun

Comité Personnel et rémunération

Le comité Personnel et rémunération définit les principes de rétribution (toutes composantes comprises) des membres du Conseil d'administration, du CEO et des membres de la Direction, et soumet une proposition correspondante au Conseil d'administration. Il fixe les rétributions accordées au CEO et aux membres de la Direction sur la base du concept de compensation adopté par le Conseil d'administration. Le comité émet des avis sur les changements au sein de la Direction demandés par le CEO. De plus, il est chargé de garantir la planification de la succession au sein du Conseil d'administration et de la Direction. Le comité Personnel et rémunération s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice passé.

Membres:

- Markus Kägi (présidence depuis 2022, membre depuis 2019)
- Felix Graf (depuis le 18 mai 2022)
- Benedikt Loepfe (depuis 2021)
- Regula Wallimann (depuis le 18 Mai 2022)

Changements au cours de l'exercice sous revue:

- Isabelle Moret (départ le 18 Mai 2022)
- Kerem Kern (départ le 18 mai 2022)

Comités spéciaux

Le Conseil d'administration peut constituer des comités ad hoc pour des missions spécifiques. Aucun de ces comités ne s'est réuni au cours de l'exercice passé.

Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction

Instruments d'information et de contrôle

Le Conseil d'administration dispose principalement des instruments ci-dessous pour surveiller et contrôler la Direction:

- Lors des réunions du Conseil d'administration, la Direction soumet tous les thèmes importants à la discussion ou à la décision.
- Le rapport financier adressé au Conseil d'administration est établi chaque trimestre et contient des chiffres clés importants qui rendent compte de l'évolution des finances de la société, complétés par les commentaires de la Direction.
- Lors de chaque réunion ordinaire du Conseil d'administration, le CEO remet un rapport écrit sur la marche opérationnelle des affaires. Il aborde des thèmes tels que l'exploitation du réseau, les services-système, les projets de construction de réseau, les évolutions pertinentes en Suisse et en Europe, et reprend les principaux indicateurs clés de performance (KPI).
- Les thèmes récurrents font également l'objet d'un reporting régulier. C'est notamment le cas en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise.
- Le rapport sur les risques est discuté tous les six mois avec le Conseil d'administration et approuvé par celui-ci.
- L'organe de révision rédige chaque année un rapport écrit adressé au Conseil d'administration (voir à ce sujet également les explications dans la partie Révision externe).

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne joue un rôle essentiel dans la gestion et la surveillance de l'entreprise. Il regroupe tous les processus, méthodes et mesures ordonnés par le Conseil d'administration et la Direction visant à garantir le bon déroulement des opérations chez Swissgrid en ce qui concerne la gestion financière et la présentation des comptes. Les contrôles internes des opérations sont intégrés dans les procédures d'exploitation. Ils accompagnent le travail ou se situent directement en amont ou en aval de l'exécution de celui-ci. Les contrôles internes ne constituent pas une fonction séparée, mais font partie intégrante des processus. Le système de contrôle interne de Swissgrid intervient à tous les niveaux de l'organisation et exige un grand sens des responsabilités de la part des collaborateurs.

Audit interne

L'audit interne est placé sous l'autorité du Conseil d'administration et le comité Finances et révision assume les tâches de direction opérationnelle. L'audit interne fournit, sur mandat du Conseil d'administration et du comité Finances et révision, des prestations de contrôle et de conseil indépendantes et objectives, qui visent à créer de la valeur ajoutée et à améliorer les processus commerciaux. Il apporte au Conseil d'administration et au comité Finances et révision la garantie que la surveillance de l'entreprise et les processus sont respectés et que les éventuels points faibles sont identifiés. Les missions, les compétences et les responsabilités de l'audit interne sont consignées dans un règlement séparé.

Le Conseil d'administration approuve chaque année la planification du contrôle de l'audit interne sur

demande du comité Finances et révision. L'audit interne applique une méthode d'audit axée sur les risques. Les résultats des audits réalisés par l'audit interne sont abordés systématiquement lors des réunions du comité Finances et révision. Lors de ces réunions, le comité Finances et révision est informé des résultats ainsi que des recommandations et mesures qui en découlent. L'audit interne applique également une procédure de suivi qui permet de contrôler et de garantir que les mesures convenues sont mises en œuvre de manière efficace et dans les délais impartis.

L'audit interne a effectué dix audits au cours de l'exercice sous revue. L'audit interne établit également un rapport d'activité annuel à l'attention du Conseil d'administration.

Gestion des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques de Swissgrid porte sur toute l'organisation sans ses filiales et participations, tient compte des normes établies (ISO 31000, COSO Enterprise Risk Management Framework) et satisfait à ses propres exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse. Des informations complémentaires sur les modalités d'évaluation des risques figurent dans le rapport de situation.

Direction

Membres de la Direction, autres activités et liens d'intérêt



De gauche à droite et de haut en bas: Yves Zumwald, Doris Barnert, Maurice Dierick, Adrian Häslar, Konrad Zöschg



Yves Zumwald

CEO, né en 1967, nationalité suisse

Yves Zumwald, Ing. dipl., dipl. EPG-EPF en énergie, est CEO de Swissgrid depuis mars 2016. De 2014 à mars 2016, il a été membre de la Direction et responsable Grid Operations. De 2009 à 2014, il a été membre de la Direction et responsable du secteur Distribution du groupe Romande Energie. Il a auparavant travaillé chez EOS Holding (Energie Ouest Suisse), tout d'abord en tant que responsable de l'utilisation du réseau et de l'accès au réseau, avant de rejoindre EOS Réseau en tant que membre de la Direction du service Infrastructures. Il a débuté sa carrière professionnelle chez EOS et Orange Communications.

Liens d'intérêt Membre de l'Assemblée du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E); membre du Conseil de surveillance et du comité de rémunération d'EPEX SPOT SE et président du Conseil d'administration des entités transitoires (cf. chiffre 12 de l'annexe aux comptes annuels statutaires).



Doris Barnert

CFO, Head of Corporate Services, née en 1969, nationalité suisse

Doris Barnert, architecte diplômée de l'EPF Zurich, MAS Corporate Finance IFZ, Executive MBA HSG, est membre de la Direction depuis avril 2017. De 2008 à 2017, elle a été directrice des finances (CFO) et membre de la Direction de Solothurner Spitäler AG. De 2006 à 2008, elle a été responsable des

Finances du Génie ferroviaire Suisse romande au sein de la division Infrastructure des CFF. Elle a auparavant dirigé divers projets au sein de la division Infrastructure. Elle a débuté sa carrière dans le domaine de l'architecture.

Liens d'intérêt Membre du Conseil d'administration de Skyguide; membre du Conseil de surveillance de TSCNET Services GmbH et administratrice des entités transitoires (cf. chiffre 12 de l'annexe aux comptes annuels statutaires).



Maurice Dierick

Head of Market, né en 1964, nationalité néerlandaise

Maurice Dierick, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie mécanique, est membre de la Direction depuis juin 2016. Il dirigeait auparavant le service Grid Infrastructure de Swissgrid. De 2012 à 2015, il a travaillé sur mandat d'Ernst & Young entre autres chez Western Power en Australie. De 2004 à 2012, il a accompagné, en tant que conseiller indépendant, divers projets de transformation dans l'Asset Management d'entreprises du secteur énergétique allemandes, françaises et suisses, parfois en collaboration avec d'autres sociétés de conseil comme Pöry (aujourd'hui: AFRY). Il a auparavant travaillé en tant qu'ingénieur dans de grandes sociétés industrielles en France et en Allemagne, avant de se diriger vers le conseil en 1998, notamment pour Cap Gemini Ernst & Young aux Pays-Bas.

Liens d'intérêt Membre du Directoire (Board) du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E).



Adrian Häslér

Head of Grid Infrastructure, né en 1966, nationalité suisse

Adrian Häslér, ingénieur électricien diplômé ETS, Executive MBA HSG, est membre de la Direction depuis avril 2019. Il dirigeait auparavant le service Grid Delivery de Swissgrid. De 2007 à 2017, il a été membre de la Direction de la division Hydroénergie d'Axpo Power AG et responsable de l'unité opérationnelle d'assistance technique chargée de la planification, de la construction et de l'entretien des centrales hydroélectriques. Avant cela, il a dirigé pendant sept ans le service Systèmes secondaires de la société Nordostschweizerische Kraftwerke AG (Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse SA). Il a commencé sa carrière professionnelle au sein de la société Kraftwerke Oberhasli AG en tant que responsable du centre de conduite de l'exploitation.

Liens d'intérêt Vice-président de la Commission d'étude des questions relatives à la haute tension.



Konrad Zöschg

Head of Technology, né en 1976, nationalité suisse

Konrad Zöschg, ingénieur diplômé en télécommunications ETS et ingénieur commercial HES, est membre de la Direction depuis 2021. Avant de rejoindre Swissgrid, il a travaillé pendant sept ans en tant que Head ICT/CIO au sein de Flughafen Zürich AG. Entre 2005 et 2014, il y a occupé diverses fonctions de direction au sein du service informatique dans le domaine des systèmes aéronautiques, de construction et de sécurité. Il a fait ses premières armes et acquis une expérience à l'international chez Acterna et chez Nexus Telecom SA, l'entreprise qui lui a succédé. En 2020, il a reçu le prix Swiss CIO Award qui récompense le meilleur directeur des systèmes d'information (CIO) de l'année.

Liens d'intérêt Aucun.

Changements au cours de l'exercice sous revue

Aucun

Rémunérations

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe (honoraires et frais) dont le montant diffère selon qu'il s'agit du président, de la vice-présidente, des présidents de comités ou des

autres membres du Conseil d'administration. La rémunération des membres de la Direction se compose du salaire de base (frais forfaitaires inclus) ainsi que d'une composante salariale variable qui dépend de la réalisation des objectifs de l'entreprise et des objectifs personnels. Le montant de la rémunération des membres de la Direction est fixé par le comité Personnel et rémunération dans le cadre prescrit par le Conseil d'administration. Les rétributions versées aux membres de la Direction et du Conseil d'administration sont publiées aux chiffres 8 et 9 de l'annexe aux comptes annuels Swiss GAAP RPC.

Droits de participation

Les droits patrimoniaux et de participation des actionnaires sont réglés dans la loi et les statuts. Les statuts sont consultables sur www.swissgrid.ch. Il n'existe aucun règlement statutaire qui diverge de la loi.

Révision externe

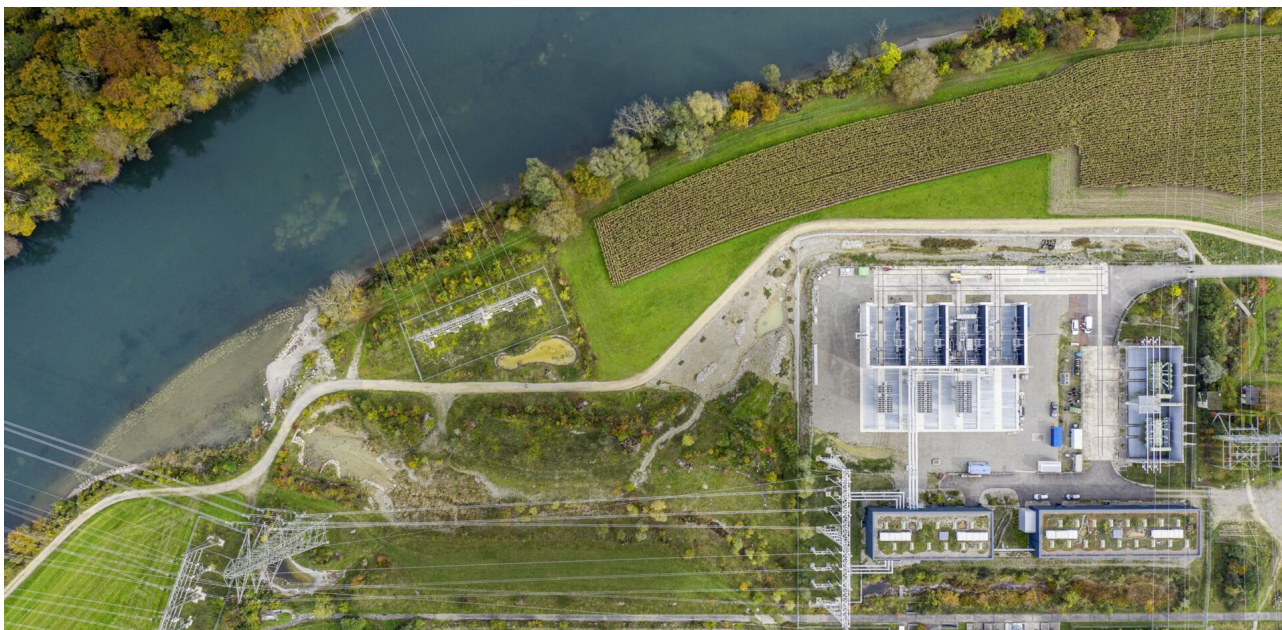
Mandat et honoraires

KPMG SA, Bâle, est l'organe de révision légal de Swissgrid SA. Le mandat de révision lui a été accordé pour la première fois pour l'exercice 2005/2006 (exercice prolongé). Le réviseur responsable, Silvan Jurt, assure cette fonction pour la première fois depuis l'exercice 2022. L'organe de révision est élu par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an. Au titre de son activité d'organe de révision, KPMG a perçu une rémunération de CHF 165 000 au cours de l'exercice passé.

Instruments d'information

Le comité Finances et révision évalue chaque année l'efficacité de l'organe de révision. À cet effet, les membres du comité mettent à profit leurs connaissances et expériences accumulées lors d'activités semblables dans d'autres entreprises. De plus, ils s'appuient sur les documents établis par l'organe de révision, dont le rapport complet, de même que sur les avis rendus à l'oral et par écrit sur des aspects liés à la présentation des comptes, au système de contrôle interne et à la révision.

Développement durable



Rapport sur le développement durable 2022

[Télécharger PDF](#)

Corporate Social & Environmental Responsibility: une composante importante de la Stratégie 2027

La sécurité de l’approvisionnement en électricité est un élément essentiel pour la prospérité et le développement économique et sociopolitique à long terme de la Suisse. En sa qualité de société nationale du réseau de transport, Swissgrid contribue de manière déterminante à la sécurité d’approvisionnement. Véritable relais entre la production et la consommation d’électricité, l’entreprise participe activement à la mise en place d’un système énergétique durable.

Le mandat légal de Swissgrid est donc principalement axé sur le long terme. Aujourd’hui, l’entreprise met déjà en œuvre un certain nombre de mesures écologiques, économiques et sociales au sein de ses différentes unités opérationnelles, conformément aux principes du développement durable.

Swissgrid a décidé d’ancrer encore davantage le développement durable au sein de l’entreprise. Chez Swissgrid, la gestion du développement durable est désormais regroupée sous la dénomination «Corporate Social and Environmental Responsibility» (CSER) et fait partie intégrante de la Stratégie 2027. Cette stratégie définit le développement de l’entreprise pour les cinq prochaines années. Parallèlement, une gestion systématique du programme CSER est mise en place et entretenue.

La CSER, une partie intégrante de la Stratégie 2027

Le moteur de l'intégration du développement durable dans la stratégie réside dans la volonté affichée de la Direction et du Conseil d'administration de renforcer ce thème dans tous les domaines de l'entreprise. Par ailleurs, Swissgrid entend apporter sa contribution dans le cadre des objectifs climatiques 2030 et de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050.

L'objectif de Swissgrid est que le développement durable soit vécu à l'échelle de l'entreprise et que chaque secteur y participe activement. Pour ce faire, l'entreprise a identifié et classé par ordre de priorité tous les domaines thématiques qui contribuent de manière déterminante au développement durable de l'entreprise. Dans ces domaines, des objectifs sont constamment définis au sein des circuits de management habituels et des mesures sont mises en œuvre.

Swissgrid détermine les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies à atteindre. Les mesures sont axées sur les quatre domaines Purpose, People, Partnership et Planet. Tous les secteurs de l'entreprise sont concernés par ces mesures et contribueront par conséquent à leur réalisation.

Swissgrid élaborera également un reporting non financier complet conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) et fera réaliser des notations ESG (Environmental, Social, Governance). Le reporting et les résultats des notations seront communiqués de manière proactive.

Base de la stratégie dans le domaine de la CSER

Swissgrid a établi la base de sa stratégie de développement durable en procédant à une analyse de matérialité conformément aux normes GRI. Cette analyse met en évidence la pertinence des thèmes économiques, écologiques et sociaux du point de vue de Swissgrid et de ses parties prenantes.

L'analyse de matérialité permet de sensibiliser l'organisation aux multiples facettes du développement durable, d'accroître la prise de conscience au sein de l'entreprise, d'établir les bases du développement stratégique et opérationnel et d'identifier les thèmes prioritaires du rapport.

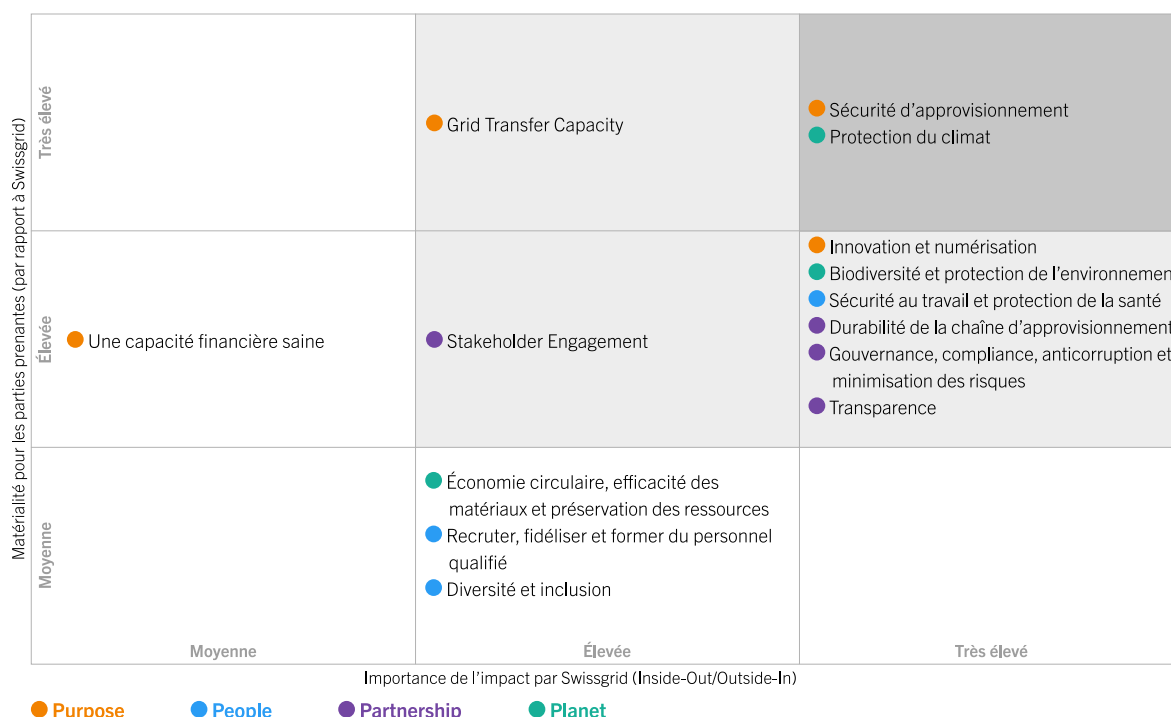
Étant donné qu'il n'existe encore aucune norme GRI spécifique au secteur de l'électricité et que les gestionnaires de réseau de transport ont un rôle particulier à jouer dans ce secteur, Swissgrid a réalisé une analyse indépendante de son propre contexte d'entreprise. Celle-ci comprend une vue d'ensemble des activités de l'entreprise, des relations commerciales et des parties prenantes. Les impacts actuels et potentiels des activités commerciales sur l'économie, la société et l'environnement ont également été identifiés. Une analyse externe a également été réalisée afin de vérifier les résultats. La Direction a finalement adopté la matrice de matérialité.

Matrice de matérialité de Swissgrid

Le résultat de l'analyse de matérialité est présenté sous forme de matrice et combine deux aspects de la matérialité: l'axe vertical représente l'évaluation des thèmes choisis par Swissgrid du point de vue des parties prenantes. L'axe horizontal illustre d'une part l'implication de l'entreprise dans certains thèmes («outside-in»), et d'autre part l'impact des activités de l'entreprise sur l'économie, l'environnement et la société («inside-out»). À l'avenir, la dimension verticale sera davantage appréhendée par l'implication directe des parties prenantes et constituera une évaluation provisoire de la pertinence des thèmes pour les parties prenantes par Swissgrid.

Le graphique suivant montre la matrice de matérialité approuvée par la Direction, y compris

l'attribution aux quatre domaines Purpose, People, Partnership et Planet. Les sujets considérés comme non essentiels ne sont pas mentionnés.



Les principes directeurs Purpose, People, Partnership et Planet

PURPOSE



Les thèmes du domaine Purpose présentent pour la plupart un caractère essentiel élevé à très élevé. C'est notamment le cas de la sécurité d'approvisionnement côté réseau qui résulte directement du mandat de prestations.

Sécurité d'approvisionnement

Swissgrid est responsable de l'une des infrastructures les plus critiques de Suisse. Dans ce contexte, la sécurité d'approvisionnement côté réseau est au cœur des tâches de Swissgrid. Une bonne interconnexion avec le réseau interconnecté européen est essentielle afin de pouvoir garantir cette sécurité d'approvisionnement. Seule cette mise en réseau permet de surmonter les pénuries d'électricité pendant les mois d'hiver et de compenser les défaillances de centrales ou les surproductions au niveau international. La Suisse joue également un rôle important dans le transit d'électricité et fait office de réservoir d'énergie pour l'Europe grâce à ses centrales de pompage-turbinage.

La décision des responsables politiques d'intégrer les marchés de l'électricité et de décarboniser l'économie énergétique a profondément bouleversé le secteur de l'électricité. L'absence d'un accord-

cadre avec l'UE exclut en grande partie la Suisse des processus européens, ce qui va entraîner des flux non planifiés à travers la Suisse. Ce phénomène peut avoir des conséquences négatives sur la sécurité du réseau. Afin de garantir la sécurité du réseau également sur le long terme, Swissgrid s'engage pour une intégration aussi élevée que possible au niveau technique.

La décarbonisation, la transformation du système énergétique et les nombreuses nouvelles sources d'énergie décentralisées qui en résultent augmentent constamment les exigences imposées à l'infrastructure et à la gestion du réseau. Swissgrid élabore de nouvelles solutions pour maîtriser la complexité du système énergétique et contribue ainsi à la réussite de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Grid Transfer Capacity

La transformation du système énergétique ne peut réussir que si l'infrastructure de réseau est adaptée aux nouvelles conditions-cadres et exploitée plus efficacement. Dans le cadre du projet «Réseau stratégique 2040», Swissgrid détermine les besoins en matière de développement du réseau en Suisse. Afin d'exploiter le réseau de manière plus efficace, la planification de l'exploitation et l'exploitation du système seront rapprochées du temps réel grâce à une connaissance approfondie des états d'exploitation et à de meilleures données de mesure, ce qui permettra d'augmenter la pilotabilité du système. Il est également prévu d'améliorer l'efficacité grâce à la gestion des installations basée sur les risques, sur la base de la collecte et de l'analyse automatisées des données. À cette fin, nous établissons une cartographie numérique du réseau, qui permet également d'optimiser la rénovation et la maintenance.

Innovation et numérisation

La hausse de la volatilité des flux d'électricité et le nombre croissant d'interventions critiques en termes de temps sur les systèmes nécessitent de nouvelles approches innovantes au niveau technique et organisationnel. Pour relever ces défis, il est nécessaire d'accélérer la numérisation et l'automatisation des processus ainsi que la mise à disposition et l'analyse des données. L'innovation et la numérisation de notre activité principale constituent par conséquent une priorité de la Stratégie 2027. Elles sont encouragées dans tous les domaines de l'entreprise par la promotion des compétences et de la culture d'entreprise, l'exploitation des opportunités offertes par les nouvelles technologies, le développement et la mise en œuvre rapides d'idées innovantes et le recours à une expertise externe.

Une capacité financière saine

Les investissements importants nécessaires au développement du réseau demandent un financement solide. Il s'agit ici de limiter et de maîtriser les différents risques financiers, tels que les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie. En apportant la justification des mesures de durabilité déjà mises en œuvre aujourd'hui et en systématisant davantage l'approche managériale, il est possible d'optimiser les scores ESG et par conséquent l'accès au capital et les conditions correspondantes. Pour financer le réseau de transport suisse, Swissgrid envisage de recourir à des instruments de financement durables.

PEOPLE



Le domaine People regroupe les thèmes qui font de Swissgrid un employeur intéressant. Swissgrid est

consciente que son évolution durable vers une entreprise innovante et fortement numérisée n'est possible que grâce à des collaboratrices et des collaborateurs motivés et hautement qualifiés. Les questions essentielles sont donc ancrées dans la culture de l'entreprise. Cela vaut tout particulièrement pour la sécurité au travail et la protection de la santé, mais aussi pour l'innovation et le développement durable. Il est nécessaire de recruter et de fidéliser les profils les plus qualifiés, indépendamment de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur âge, de leur sexe, d'un handicap ou de tout autre aspect lié à la diversité. Tout cela est possible grâce aux principes directeurs et de management de Swissgrid qui reposent sur la coopération, le feedback et la confiance ainsi que sur l'apprentissage continu.

Sécurité au travail et protection de la santé

Swissgrid dispose d'un système de management pour la sécurité au travail et la protection de la santé conformément à la norme ISO 45001:2018 qui constitue la base d'une amélioration continue. L'introduction de la Safety Culture Ladder en 2022 a permis de franchir une étape importante dans le renforcement de la culture de la sécurité au sein de l'entreprise.

Attirer, fidéliser et former du personnel qualifié

Swissgrid est devenue un employeur intéressant et se fixe pour objectif de devenir «Employer of Choice». Elle peut ainsi attirer à elle les talents nécessaires à l'accomplissement de ses missions et fidéliser ceux qui sont déjà en place. Avec des conditions de travail adaptées aux besoins des collaboratrices et des collaborateurs, une offre de formation initiale et continue variée et la possibilité d'évoluer, Swissgrid propose des conditions de travail optimales aux collaboratrices et collaborateurs extrêmement motivés.

Diversité et inclusion

Pour pouvoir mettre en œuvre avec succès la Stratégie 2027 et relever les défis de demain, Swissgrid a besoin d'attirer les profils les plus talentueux, indépendamment de leur origine ethnique, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur âge, de leur sexe, d'un handicap ou de tout autre facteur de diversité, et de les accompagner dans leur évolution personnelle et professionnelle. Penser au-delà de ces limites est une évidence pour Swissgrid. Par ailleurs, Swissgrid vise l'équilibre entre les générations et les sexes. Afin que les bénéfices de la diversité portent leurs fruits, Swissgrid s'efforce d'instaurer une culture d'entreprise inclusive. Cette dernière permet d'augmenter la satisfaction et de réduire les fluctuations.



Les principaux thèmes regroupés sous Partnership semblent à première vue très différents. Pourtant, ils concernent essentiellement la même mission. Des compétences bien définies et des processus bien structurés, la connaissance des exigences des parties prenantes et une pensée critique prospective doivent permettre de respecter les lois, d'identifier et de limiter les risques et de créer de la valeur ajoutée pour la société, tant au niveau de ses propres activités commerciales que de la chaîne d'approvisionnement.

Gouvernance, compliance, anticorruption et minimisation des risques

Swissgrid dispose d'ores et déjà d'un Compliance Management System complet qui fait l'objet d'un

développement permanent. L'Enterprise Risk Management fait également partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. Il est dérivé des normes établies ISO 31000 et COSO ERM. La résilience des processus de base sera améliorée grâce à des normes de sécurité plus élevées, à la mise en œuvre de la cyberstratégie et au renforcement du Business Continuity Management.

Durabilité de la chaîne d'approvisionnement

Swissgrid a orienté ses achats sur la durabilité: la Sustainability Charta de Swissgrid définit précisément les exigences écologiques et sociales pour les fournisseurs directs, la chaîne d'approvisionnement et les produits. Lors de l'approvisionnement, le développement durable est pris en compte tout au long du cycle de vie des produits, de l'extraction des matières premières à l'élimination.

Transparence

La transparence constitue le fondement de la crédibilité de Swissgrid et est donc un pilier important dans la communication avec les différentes parties prenantes. En ce qui concerne le développement durable de l'entreprise, la transparence vis-à-vis de l'extérieur est assurée par un rapport établi selon les normes GRI, qui répond également aux exigences légales en matière de rapports.

Stakeholder Engagement

Avec un engagement des parties prenantes axé entre autres sur le développement durable, l'objectif de Swissgrid est de se familiariser avec les exigences de ses parties prenantes, d'obtenir une valeur de référence (benchmark) et de rallier les parties prenantes à sa cause. Compte tenu de la complexité de ses thèmes politico-réglementaires, un engagement efficace des parties prenantes revêt une importance particulière pour Swissgrid.

PLANET



Le domaine Planet couvre trois thèmes essentiels chez Swissgrid. La protection du climat est considérée comme primordiale. La biodiversité, qui subit l'impact de l'infrastructure de réseau, mais pour laquelle des effets positifs sont également possibles grâce à une gestion ciblée des surfaces, est également importante. L'économie circulaire et l'efficacité des matériaux ainsi que la préservation des ressources ont également leur importance. L'objectif à long terme consiste à tendre vers une économie qui se rapproche le plus possible des cycles naturels.

Protection du climat

Swissgrid est directement exposée aux conséquences du changement climatique et doit adapter l'infrastructure de réseau à ces nouvelles conditions. La fonte du permafrost à haute altitude, qui a des répercussions sur les fondations des pylônes, ou la fréquence croissante des phénomènes météorologiques violents sont autant d'exemples. Swissgrid accorde également une grande importance à la lutte contre le changement climatique. C'est la raison pour laquelle l'entreprise entend réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre conformément aux objectifs de réduction fixés par la Suisse. Dernier point, mais non des moindres: Swissgrid joue un rôle important dans le renforcement du réseau pour l'intégration de sources d'énergie renouvelables. À cet effet, Swissgrid contribue activement au projet «Décarbonisation du système énergétique» mené par huit gestionnaires de réseau de transport

européens.

Biodiversité et protection de l'environnement

La question de la biodiversité est également jugée importante d'un point de vue interne et en ce qui concerne l'impact écologique des activités de l'entreprise. La planification et la mise en œuvre de projets de réseau font l'objet d'une réglementation stricte. Il s'agit ici de mettre en œuvre, conformément à la loi, les mesures de protection de l'environnement et de la biodiversité définies dans les procédures d'approbation des plans et des projets. Les mesures existantes visant à réduire l'impact des projets sur la biodiversité et à augmenter la biodiversité en général sont directement liées aux projets. À l'avenir, les mesures en faveur de la biodiversité seront systématiquement appliquées au niveau des sous-stations, des emplacements des pylônes et le long des tracés. Leur planification et leur mise en œuvre s'en trouveront simplifiées.

Économie circulaire, efficacité des matériaux et préservation des ressources

Afin d'atteindre les objectifs climatiques et, de manière générale, de réduire la pollution de l'environnement, les cycles des matériaux doivent être conçus de la même manière que les cycles naturels. L'objectif est de réutiliser systématiquement tous les matériaux extraits de la nature à la fin de leur cycle de vie sous forme de matières premières pour de nouveaux produits ou de les réintroduire dans la nature sans effets néfastes. Les matériaux non dégradables doivent rester le plus longtemps possible dans le système technique. Pour ce faire, les produits doivent être repensés de fond en comble au moyen de l'écoconception. Swissgrid intervient dans ce domaine en fixant et en contrôlant les exigences correspondantes pour les produits et les processus de production dans le cadre d'une politique d'achat durable. Étant donné que la politique d'approvisionnement durable de Swissgrid comporte, outre des exigences écologiques, des exigences sociales, cette question est abordée de manière plus détaillée dans le champ d'action Partnership.

Gestion de la CSER

Swissgrid met en œuvre une gestion de programme afin d'atteindre les objectifs fixés par la Stratégie 2027 et dans le domaine de la CSER. Ce programme veille au développement constant des projets et des activités en lien avec la CSER au sein des activités commerciales et permet de vérifier si le niveau d'ambition a été atteint ou si une adaptation est nécessaire. La mise en œuvre des mesures s'effectue soit au sein de la ligne hiérarchique responsable concernée, soit sous forme de projets.

Des mesures sont parallèlement mises en œuvre afin d'ancrer encore davantage la CSER dans l'esprit des collaboratrices et des collaborateurs. Cela implique que la CSER soit considérée comme un aspect important de l'entreprise et que la prise de conscience des enjeux actuels et futurs du développement durable se poursuive. Comme pour d'autres dimensions culturelles, la Direction et les cadres jouent un rôle essentiel dans ce processus. La communication autour de la CSER sera également renforcée et comprendra à l'avenir non seulement un reporting, mais aussi de nombreuses autres mesures de communication internes et externes.

Concernant les sujets définis dans la matrice de matérialité, des indicateurs clés de performance (KPI) sont définis et communiqués. À cet effet, Swissgrid prévoit de publier dans un premier temps un rapport pilote selon les normes GRI au milieu de l'année 2023.

Dans le cadre de la gestion du programme, Swissgrid prendra des mesures supplémentaires sur la base de ces KPIs et des données actuelles. Un benchmarking externe réalisé au moyen d'une enquête menée auprès des parties prenantes permettra également de vérifier l'évaluation des thèmes sur l'axe

vertical de la matrice de matérialité et de les adapter si nécessaire.